

**REMORQUAGE PRIVÉ À MONTRÉAL**



MARTHA GAGNON

C'est pire que jamais dans l'industrie du remorquage privé à Montréal. L'irritation est à son maximum. Il ne se passe plus une semaine sans qu'on entende parler qu'une chicane a éclaté entre un automobiliste et des préposés au remorquage.

Tantôt, c'est un citoyen qui menace de s'étendre sous les roues d'une dépanneuse pour l'empêcher d'avancer; tantôt, un autre qui prétend avoir été molesté. Les policiers interviennent de plus en plus souvent dans ces histoires de remorquage qui frisent parfois l'hystérie. Ils ont procédé à plusieurs arrestations ces derniers temps.

La situation explosive de l'industrie du remorquage rappelle les pires excès qui ont accompagné l'apparition du fameux sabot de Denver. On a alors assisté à une véritable guerre des nerfs entre huissiers et automobilistes.

**Plaintes**

La publicité tapageuse faite par l'Office de protection des consommateurs et l'Association de protection des automobilistes (APA) a entraîné un flot de plaintes, certaines peu sérieuses, mais d'autres, bien fondées.

Quelques cas relèvent même du burlesque: à son retour de voyage, un locataire de la Place Belle-Rive apprend avec stupeur que son auto a été remorquée jusqu'à... la « cour à scrap ». Elle avait beau être usagée, l'heure de la retraite arrivait tout de même un peu tôt. Pour récupérer celle qui l'avait bien servi jusque là, le propriétaire aurait dû acquitter des frais représentant presque la valeur marchande de l'auto.

Encore une fois, on se tourne vers les tribunaux pour essayer de mettre fin à cette pagaille.

C'est lundi, en Cour des sessions, à Montréal, que débute la bataille juridique entre l'Office de protection des consommateurs et deux compagnies, Remorquage québécois à vos frais et Remorquage direct qui font l'objet de 123 chefs d'accusation d'intimidation envers des propriétaires de véhicules.

L'Office conteste surtout la façon d'opérer de ces entreprises. En plus de l'intimidation, il trouve aussi que les tarifs sont trop élevés et les fourrières trop éloignées. L'affichage ne serait pas toujours adéquat.

**Une première**

C'est la première fois que le débat est porté devant un tribunal supérieur. Dans le passé, ces causes se sont toujours réglées à la Cour des petites créances ou à la Cour provinciale, à la suite de plaintes individuelles d'automobilistes mécontents.

Les récents événements ont aussi incité les procureurs de la Cour municipale à étudier la possibilité de porter des accusations criminelles contre des entreprises de remorquage, au cours de la semaine.

La lutte s'annonce longue. En attendant que les tribunaux se prononcent sur la légalité des opérations de remorquage, les associations de consommateurs supplient la Ville de Montréal d'intervenir pour rétablir l'ordre.

Au cours des prochaines semaines, le comité exécutif se penchera sur un projet de règlementation. Aucune décision ne sera prise avant l'automne. Le maire Jean Doré a laissé entendre que la formule pourrait ressembler à celle des opérations de déneigement. Ainsi, au lieu d'amener le véhicule à une fourrière éloignée, on le déplace dans une autre rue.

**Pression**

La semaine prochaine, l'Association de protection des automobilistes doit rencontrer des membres du comité exécutif de la Ville, dont M. John Gardener, et des avocats du contentieux pour discuter de l'épineuse question.

**L'irritation est à son comble**

Le débat est maintenant devant les tribunaux



Les associations de protection des consommateurs se plaignent que les frais sont trop élevés et les fourrières privées trop éloignées. On voit ici celle de l'entreprise Remorquage Québécois, à Rosemont.

PHOTO RENE PICARD, LA PRESSE

En guise de pression, l'organisme se propose d'envoyer désormais toutes les plaintes des automobilistes à l'hôtel de ville. « Ce bordel ne peut plus durer », déclare M. Michel Sigouin, directeur de l'information à l'APA.

Du côté du gouvernement provincial, il ne faut pas s'attendre à des solutions à court terme. Au ministère de la Justice, on répond que rien ne sera fait tant que les tribunaux n'auront pas tranché le litige.

Pour M. Bill Gregory, directeur du centre commercial Place Versailles, à Montréal, « le remorquage est un mal nécessaire ». Comme d'autres commerçants, il n'a pas trouvé meilleure solution que de faire appel à un service privé pour chasser les dizaines d'automobilistes qui abandonnent chaque jour leur voiture dans son stationnement pour

aller au travail ou ailleurs. Ce sont les gardes de sécurité de Place Versailles qui appellent la compagnie de remorquage.

« Le problème c'est qu'il y a des abus et qu'aucune règle ne régit cette industrie », dit-il.

**Exagérations**

D'un côté comme de l'autre, il y a, en effet, des exagérations: plusieurs automobilistes s'entêtent à ne pas vouloir respecter la propriété d'autrui et stationnent dans les zones interdites, en dépit des affiches.

Quant aux compagnies de remorquage, elles démontrent un zèle excessif et manquent parfois de discernement et de civisme. Certaines exigeraient des frais de l'automobiliste même s'il arrive avant qu'on ait eu le temps de soulever sa voiture.

De leur côté, les propriétaires de terrains de stationnement, qu'il s'agisse d'un centre commercial, d'un hôpital ou d'une caisse populaire, sont pris entre les deux.

Plutôt que de s'attirer des ennuis, certains préfèrent rompre leur contrat avec l'entreprise de remorquage privé. C'est le cas de Citipark, qui administre une vingtaine de terrains de stationnement pour des compagnies et des hôtels situés un peu partout à Montréal.

**Plaintes à répétition**

Mme Louise David, assistante gérante, explique que l'entreprise a laissé tomber son contrat avec Remorquage québécois à cause de la polémique actuelle et des plaintes à répétition. « Il n'en res-

te pas moins que c'est la seule solution efficace au problème du stationnement », dit-elle, presque à regret.

« L'entreprise de remorquage a perdu des causes, mais elle en a gagné plusieurs », assure Mme David.

La corporation Les Habitations Jeanne Mance songe aussi à résilier son contrat avec le même remorqueur. « Il y a trop de plaintes par les temps qui courent », déclare Mme Denise Lacelle, permanente de l'association des locataires.

Ce ne sont pas tous les propriétaires de terrains de stationnement qui déchirent leur contrat. La plupart de ceux que *La Presse* a interrogés attendent impatiemment qu'on éclaire la situation avant d'opter pour une autre solution.

**Robert Salois, qui n'a peur de rien, va se battre**

« Je n'ai peur de rien. Des juges, des avocats, des policiers et des vedettes, je les ai tous remorqués ! »

Critiqué, détesté et injurié par plusieurs, M. Robert Salois, 47 ans, propriétaire de la plus im-

portante industrie de remorquage à Montréal, ne s'en fait pas ou, du moins, cache bien ses ennuis. Il a l'intention de se battre pour sauvegarder son entreprise. Cela se comprend, son chiffre d'affaires dépasse le million.

Même s'il a mauvaise presse, il accueille les journalistes avec une gentillesse excessive. Aussi excessive que son sourire fendu jusqu'aux oreilles qu'il garde durant toute l'entrevue. Il promet même de vous inviter au party qui marquera prochainement le dixième anniversaire de Remorquage Québécois à vos frais. « Il y aura un monde fou », assure-t-il.

Dès les premières minutes, Robert Salois se vante de ne pas être instruit et insiste pour dire que c'est lui le patron et personne d'autre. « Je m'occupe de tout, je contrôle tout ». Il montre le système de télévision en circuit fermé, installé dans son bureau, qui lui permet de surveiller le travail de ses employés. Il y a aussi un système de caméras dans la cour extérieure qui sert de fourrière. « Comme vous le voyez, les voitures, une fois remorquées, sont en sécurité ». Ce matin là, il y en a

une trentaine.

Il en coûte \$65 pour un remorquage. Et, si vous ne venez pas chercher votre automobile dans les premières 24 heures à la fourrière, vous devez déboursier \$15 supplémentaire par jour. Dans le cas où l'automobiliste arrive sur les lieux avant que l'auto ne soit installée sur la dépanneuse, il n'a pas à déboursier un sou.

« Cette directive a été donnée à tous les employés », soutient M. Salois. Si, par contre, les opérations ont commencé et que le véhicule a été soulevé, le propriétaire devra payer \$35.

Située rue Marconi, dans le quartier Rosemont, près de la nouvelle station de métro Parc, l'entreprise est en plein expansion. Loin de se laisser abattre par les poursuites judiciaires qui pleuvent sur sa tête, Robert Salois vient d'entreprendre des travaux de rénovation qui, dit-il, dépasseront \$200 000. Il a aussi commandé 15 nouvelles dépanneuses qui s'ajouteront à la vingtaine qu'il possède. Il est prêt aussi à émettre des franchises qui lui permettraient de s'étendre à-travers le Québec. Son plus grand rêve.

À l'entendre et à le voir, on ne dirait pas que l'entreprise est menacée. Les accusations, ça ne le dérange pas. Il a remis le dossier entre les mains de bons avocats. Les plaintes des citoyens, il soutient qu'il ne s'agit que d'un petit groupe de mécontents.

« Ça fait dix ans que j'opère et c'est seulement depuis quelques mois qu'on se plaint. Curieux, ne trouvez-vous pas ? On a décidé de monter un spectacle. »

Cette entreprise de remorquage, c'est lui qui l'a mise sur pied: « J'ai tout inventé. Il n'y avait rien avant. S'il n'est pas parfait, mon système est efficace. Demandez-le à mes 4000 clients, propriétaires de terrains de stationnement. Eux, ils ne se plaignent pas. Je défie monsieur le maire Doré d'en trouver un meilleur. »

Une soixantaine d'employés y travaillent, dont une quarantaine sont toujours sur la route. « Auparavant, les préposés au remorquage étaient payés à la commission, ce qui pouvait susciter des excès de zèle; ils ne le sont plus ».

**Une solution peu coûteuse et efficace**

Même s'ils déplorent les abus, plusieurs propriétaires de terrains de stationnement affirment que le remorquage est la solution la moins coûteuse et la plus efficace.

M. Yvon Thouin, du service de protection et de prévention, à la Société Radio-Canada, explique qu'avant de faire appel au service privé d'une entreprise de remorquage, on a essayé d'autres moyens: la présence d'un garde de sécurité, les barrières, les affiches, etc., mais les automobilistes continuaient de stationner devant l'entrée principale, rue Dorchester, et devant une sortie d'urgence.

L'arrivée de Remorquage Québécois a soulevé des protestations et entraîné des poursuites devant les tribunaux. « Pour l'instant, il n'est pas question de rompre notre contrat. Nous pensons être dans la légalité. Qu'on nous propose d'autres solutions s'il y en a. »

M. Guy Prefontaine, directeur du Complexe Desjardins, est du même avis. Lui aussi, il fait appel à Remorquage Québécois pour déloger les automobilistes qui bloquent les débarcadaires. Dans son cas, le nombre de plaintes est minime.

« C'est la seule façon de venir à bout des citoyens entêtés. Et, il y en a. Chacun a des droits et des

obligations: l'automobiliste doit respecter le bien d'autrui, tandis que le préposé au remorquage doit prendre les précautions pour ne pas endommager le véhicule et se comporter d'une façon civilisée. »

M. Michel Forget, propriétaire d'un petit terrain de stationnement réservé à des locataires et des commerçants, est allé jusqu'à enlever lui-même des plaques d'immatriculation sur des voitures garées sans autorisation.

« La seule chose que je n'ai pas essayé c'est d'enlever les pneus. J'étais exaspéré. Les chaînes, les blocs de ciment et même l'accumulation de neige ne parvenaient pas à décourager ces automobilistes effrontés et endurcis ». Encore là, le remorquage s'est avéré la solution idéale.

M. Fernand Lachance, du centre de formation Antonio-Barette, rue Parthenais, fait sensiblement les mêmes commentaires. Les professeurs et étudiants qui déboursent \$50 par année pour leur stationnement, exigent une surveillance. « Je ne peux pas me payer un agent de sécurité. Le remorquage est donc la solution la moins onéreuse ».

Les propriétaires de terrains paient de \$360 à \$3000 par année, dépendant des besoins, pour le service de remorquage.



« Je me suis déjà caché dans des terrains de stationnement pour surveiller les automobilistes », dit Robert Salois, propriétaire de Remorquage Québécois.

PHOTO RENE PICARD, LA PRESSE

**Profil: une nouvelle chronique B 4**

Pierre Gravel signe cette semaine une nouvelle chronique estivale intitulée: Profil. Son premier sujet: Louis-Paul Allard, un humoriste aux visages multiples.



**Québec, terre d'infécondité... B 5**

Si aucune mesure corrective n'est apportée d'ici peu, les descendants des Québécois de souche pourraient ne représenter que 12% de la population du Québec en 2080. Jacques Grand'maison témoigne.



**Le désinvestissement en Afrique du Sud**

Le départ de grands investisseurs américains a fait bouler de neige, mais dans plusieurs cas, on n'a fait que retirer l'étiquette sans retirer l'objet.



B 7

**Paul Desmarais**  
président du conseil  
d'administration

**Roger D. Landry**  
président éditeur

**Michel Roy**  
éditeur adjoint

**Claude Gravel**  
directeur de l'information

**Jean-Guy Dubuc**  
editorialiste en chef

## Éditorial

### La demi-réforme

Le Livre blanc de Michael Wilson ne propose pas vraiment une réforme fiscale. Comme l'a dit un fiscaliste montréalais: «C'est un gros paquet de changements, mais ce n'est pas une réforme.» Les changements qui sont proposés dans les domaines des impôts des particuliers et des sociétés prolongent et rassemblent en un tout les modifications déjà votées lors des trois derniers budgets.

Le gouvernement met ainsi fin au premier volet de la réforme fiscale. Le Livre blanc indique aussi le travail qui reste à faire pour réformer la taxe de vente fédérale, ce monstre pré-historique. Dans quelques années, quand le Canada sera doté d'un système d'imposition indirecte mieux adapté à ses besoins, il y aura bel et bien une profonde réforme fiscale. Le Canada aura alors un régime qui convient à une société équitable et plus dynamique.

Ce gradualisme tient en partie à une certaine «façon canadienne» de faire les choses qui tranche avec les grands remous législatifs du Congrès américain. Il vient aussi du fait que la réforme de la taxe de vente fédérale, l'étape la plus ardue de la réforme, ne saurait se faire sans une collaboration très étroite avec les provinces.

Une rencontre fédérale-provinciale au sujet de la taxe de vente est, en effet, prévue pour l'automne. Le gouvernement fédéral se représentera avec trois projets possibles et une explication claire de la façon dont une taxe réformée s'intégrerait dans l'ensemble de la fiscalité.

A la rigueur, Ottawa pourrait changer la taxe de vente sans se soucier des provinces. Un tel geste serait toutefois contraire à l'esprit même de la réforme fiscale qui cherche à simplifier et à rendre le système plus transparent. Les Québécois connaissent bien le tracé additionnel que représente l'obligation de faire deux déclarations d'impôt. Le gouvernement fédéral veut éviter que ce tracé soit multiplié par mille pour tous les agriculteurs, fabricants, commerçants et professionnels. Par ailleurs, des systèmes peu compatibles finiront par se retourner contre le consommateur qui risquerait de payer plus sans très bien savoir pourquoi.

Il est donc important que les provinces se mettent d'accord avec Ottawa lors de la prochaine étape. Cela ne sera pas facile, car on sera tenté de voir, dans l'instauration d'un système unique ou de systèmes parfaitement compatibles, le réflexe centralisateur d'Ottawa. Pour qu'il y est un accord valable, il faut donc que les provinces voient la même nécessité qu'Ottawa d'élargir le champ d'application de la taxe de vente.

Ces difficultés expliquent pourquoi M. Wilson n'a pu présenter qu'une demi-réforme; et le gradualisme explique pourquoi la demi-réforme n'a pas fait trembler la terre. Il ne faut cependant pas se leurrer et croire qu'il ne s'agit que d'un budget un peu plus touffu que d'habitude. La plupart des propositions du Livre blanc peuvent encore faire le sujet de longues consultations, contrairement aux mesures annoncées dans un budget. Par ailleurs, il est moins important d'examiner l'impact conjoncturel des propositions que leurs implications à long terme sur les plans de l'équité et de l'efficacité économique.

Certains détails du Livre blanc ont fait sursauter plus d'un contribuable; mais les détails peuvent être changés s'il le faut. L'important est que l'ensemble va lentement dans la bonne direction.

**Frédéric WAGNIÈRE**

### L'oeil sur la police

La Commission de police exercera un pouvoir décisionnel et exécutif...

C'est ce qui frappe d'abord l'attention du citoyen dans le projet de loi présenté sous forme de livre blanc par le Solliciteur général du Québec, M. Gérard Latulippe. Parce que la population a du mal à comprendre pourquoi les directeurs de police peuvent encore, aujourd'hui, faire fi des recommandations apparemment sensées d'un organisme qui doit être objectif. Selon le projet de loi présenté cette semaine, la direction de la police de Rock Forest, par exemple, ne pourrait plus disculper et récompenser des policiers qui abattraient un poseur de tapis...

Donc, il y a là un élément important pour rassurer la population sur ses droits devant les corps policiers. Il y a là non seulement la possibilité de trouver un tribunal neutre, mais aussi l'image d'une justice égale pour tous. La police y gagnera tout autant: une commission de surveillance signifie un souci de perfection et de transparence.

C'est ce qui devrait ressortir, en fait, dans ce projet de loi: souci de perfection et de transparence. Les structures de la Commission sont transformées pour lui permettre de jouer son rôle, laissant à un syndicat le soin de faire enquête. Et la Commission devra se référer à un code de déontologie qui serait le même pour l'ensemble des policiers du Québec, un code qui demeurerait sous l'autorité du gouvernement et qui ne pourrait pas être adapté par des autorités locales.

On peut s'attendre, à ce sujet, à des oppositions féroces: que ce soit à la Communauté urbaine de Montréal ou ailleurs, les règlements régissant la conduite des policiers sont dans les mains de pouvoirs locaux qui n'ont pas l'intention de tout remettre à Québec. Il y aura affrontement; mais la commission parlementaire du mois d'août prochain doit justement servir à laisser s'exprimer des opinions contradictoires. Et les contradictions se situent souvent au niveau du pouvoir.

Il faudra donc une certaine coordination et une nouvelle complémentarité exprimée dans un nouveau partage de responsabilités. Si on n'y parvient pas, il y aura conflit, de toute évidence.

Les policiers vont peut-être réagir eux aussi. Pas tant à cause des pouvoirs de la Commission que de sa composition: aucun policier en fonction n'est censé en faire partie. On passe peut-être d'un extrême à l'autre. Si les décisions de la Commission sont mal reçues, elles seront contestées de l'intérieur. Ce qui est pire qu'un affrontement.

Un élément qui devrait, finalement, plaire à tous: la transformation de l'Institut de police en un organisme de «haut savoir» techniques policières. Le perfectionnement des policiers intéresse autant les citoyens que celui des médecins: des deux côtés, il est question de vie.

**Jean-Guy DUBUC**



DROITS RÉSERVÉS

## TRIBUNE LIBRE



### M. Trudeau n'a pas changé

■ La rentrée politique récente de monsieur Trudeau m'a rappelé une anecdote. Elle est sûrement authentique, car c'est monsieur Trudeau lui-même qui l'a racontée au journaliste anglophone Peter Gzowski. On la retrouve à la page 29 du numéro du 24 février 1962 du *Maclean's Magazine* de Toronto, dans un article intitulé «Portrait of an Intellectual in Action». Rappelons qu'à cette époque, monsieur Trudeau n'est pas encore un personnage politique: il ne deviendra candidat libéral dans Ville Mont-Royal qu'en 1965.

En 1962 donc, il expose entre autres dans cette entrevue à quel point le climat patriotique prévalant au collège Brébeuf, qu'il fréquentait durant son adolescence, l'indisposait. Tellement, dit-il, que c'est à cette époque qu'il avait décidé d'ajouter à son prénom français le nom anglais de sa mère (Elliott) afin de bien étaler son héritage bilingue. (Incidentement, le même article mentionne que monsieur Trudeau, parvenu à l'âge adulte, gardera l'habitude de parler français à son frère et anglais à sa sœur.)

Ceux qui ont fréquenté les collèges classiques se souviendront de l'atmosphère qui y régnait pendant les cours d'histoire. Quand ceux-ci étaient donnés de façon vivante, il n'était pas rare que les étudiants applaudissent aux victoires françaises. Par contre, la défaite des plaines d'Abraham, qui marqua la fin du régime français et le début de notre subordination à un pouvoir majoritairement anglophone, laissait la classe émue. Le silence régnait.

Ainsi en était-il dans les années 30 au collège Brébeuf. Laissons donc monsieur Trudeau raconter à Peter Gzowski ce que fut sa propre réaction: «...and when they would come to the climax of a battle that we won, the students would burst into applause. That rather amused and annoyed me and when we came to the result of the battle of the Plains of Abraham, I remember, I burst into applause myself, I was alone» (... «et quand on

arrivait au point culminant d'une bataille que nous avions gagnée, les étudiants éclataient en applaudissements. Cela m'amusa quelque peu et m'ennuyait; et quand nous arrivâmes au résultat de la bataille des plaines d'Abraham, je me souvins, j'éclatai moi-même en applaudissements; j'étais le seul».

Il est intrigant de voir que cette anecdote, au Québec, est pratiquement inconnue; c'est que monsieur Trudeau ne l'a confiée qu'à un journaliste anglophone, à l'intention de lecteurs également anglophones. (...)

Néanmoins, ceux qui suivent de près l'itinéraire de monsieur Trudeau peuvent constater qu'il est resté fidèle à l'esprit de son adolescence. À l'époque, il applaudissait nos défaites. Maintenant, même quand le Québec ne gagne rien, il trouve que c'est encore trop.

**Jean DORIAN**  
Montréal

### Politique arbitraire

Monsieur Claude Ryan  
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

■ Chez de nombreuses jeunes mères, l'inscription de leur enfant à la classe de première année de l'école privée ou publique, remet en question le côté arbitraire de l'âge d'entrée: l'enfant de cinq ans, onze mois et quelques jours ne sera pas

accepté, étant né après la date de naissance limite prévue pour l'admission, soit le 30 septembre 1981, pour septembre 1987.

Pourtant, le plus souvent, l'enfant est en parfaite santé, alerte intellectuellement, avide d'apprendre; il peut connaître le mécanisme de la lecture, la valeur des nombres et quelques notions d'arithmétique. Mais certains devront attendre d'avoir sept ans moins un mois et quelques jours pour entrer en classe. Il s'agit là d'une situation abusive, propre à créer chez l'enfant plus développé parce que plus âgé, un sentiment de lassitude, un manque d'intérêt ou un comportement passif.

Nous attendons donc une révision de ce règlement pour ce septembre-ci, révision qui devrait échapper à toute considération politique ou économique, mais relever de l'avis d'un expert psychologue, après entrevue avec l'enfant.

Nous saisissons l'occasion de rappeler notre ferme désir: — que nos enfants rejoignent dès la première année des notions d'histoire et de géographie qui les rendent conscients de leur appartenance à une nation et à un pays qui leur sont propres;

— que le français parlé de l'enfant se rapproche de la norme, en constante surveillance, corrigé phonétiquement et épuré de tout anglicisme ou barbarisme, à tous les niveaux de l'enseignement.

**G. CLOUTIER**  
Saint-Laurent

## LECTURE

### La guerre nucléaire aura-t-elle lieu?

**ALEXIS ROUSSET**  
Collaboration spéciale

■ mprobable, répond David Rousset dans son dernier ouvrage. A moins de dérapages dus à des tensions locales croissantes et mal contrôlées. Improbable parce que d'une efficacité trop incertaine. Improbable parce que «le seuil politique du *casus belli* nucléaire» est aujourd'hui placé extrêmement haut, au plus haut même. Mais il faut en permanence poser la question et bâtir sur cette interrogation une éthique démocratique et une société planétaire à la mesure de cette ère nouvelle ouverte par le nucléaire. Sinon l'avenir nous offrira soit «un pouvoir impérial planétaire», soit un «duopole impérial américano-soviétique». Ou encore le néant entendu comme extinction de l'espèce humaine.

Sur la guerre, titre effronté et ambitieusement simple, comme un traité de la Renaissance ou un article de l'Encyclopédie de Diderot et

d'Alembert. La comparaison n'est pas fortuite. L'époque que nous vivons est similaire à ces deux périodes de mutation historique en ce que le nucléaire lui dévoile des potentialités d'une richesse inouïe et sans précédent. Quant à David Rousset, un des penseurs politiques contemporains les plus fins, auteur d'ouvrages fondamentaux sur la sociologie concentrationnaire, interlocuteur de Jean-Paul Sartre, il s'emploie, aidé du raisonnement et d'une connaissance étonnamment vaste et précise, à démontrer mythes et travestissements idéologiques et à démontrer que le nucléaire, au-delà de l'usage militaire, est un fait de culture ou plutôt d'une nouvelle culture que l'humanité doit impérativement gérer. Fait de culture et fait de société. Le nucléaire pouvant tout à la fois gérer rationnellement la société ou détruire l'espèce, «nous sommes devenus des primitifs dangereux pour eux-mêmes et pour le vivant».

Le vrai débat, dès lors, n'est pas moral mais social, pas national mais mondial. Oui, Rousset écrit sur la guerre

mais, à la manière de Sun Tzu ou Clausewitz, en posant que c'est «la paix qui dicte son sens à la guerre».

Au cœur de la question: «On ne peut pas raisonner de la guerre et de la paix dans le nucléaire selon les leçons d'une histoire qui l'ignorait.» Or tout est radicalement nouveau, aléatoire, voire hypothétique, dans le nucléaire: conceptions de l'espace, du temps, de l'affrontement, de la stratégie, des dégâts, du territoire, de la technologie, de l'économie... La liste des données à reconsidérer est longue et Rousset les analyse toutes avec une acuité et une intelligence qui forcent la conviction. Ne négligeant aucun aspect théorique ou technique, faisant la part du fantasme et du politique, il étudie le dérèglement mondial de la société, l'opposition bourgeoise/bureaucratie d'Etat, la défense des libertés, les rapports du nucléaire civil et du militaire, le découpage géopolitique, les conflits locaux, l'IDS, les foyers et possibilités de résistance à la guerre nucléaire.

«Opposés sur le subit ou le

faire, (colombes et faucons) sont déjà dans la guerre. Or ces clefs de la victoire ou de la défaite ne sont pas les clefs de la guerre ou de la paix.» Le problème n'est pas de choisir entre «guerre nucléaire et guerre classique» mais entre «guerre nucléaire ou paix négociée». Pour aider à répondre, Rousset va longuement exposer d'une part les faiblesses et imprécisions de l'arme nucléaire et d'autre part les conséquences à l'échelle planétaire de son utilisation. «Ainsi se pose la question cruciale: quel enjeu justifie la prise de si grands risques?»

Rousset ne tranche pas au terme de ce livre épais, somme indispensable sur le sujet. Mais il invite le monde, pris actuellement dans un motus vivendi dont personne ne peut tirer avantage, à ne pas rater son envol et à substituer, au firmament des idéaux, «l'épopée d'Icare à l'épopée d'Alexandre».

David ROUSSET, *Sur la guerre (Sommus-nous en danger de guerre nucléaire?)*, Éditions Ramsay.

LA RÉFORME WILSON

# Arrière-goût électoral



MAURICE JANNARD

du bureau de La Presse  
OTTAWA

Après l'entrée en vigueur d'un nouveau régime fiscal aux États-Unis, le Canada n'avait pas le choix et il se devait de suivre son voisin du sud.

Il faut demeurer compétitif, soutient le ministre des Finances, Michael Wilson. De plus, tout le monde en convient : le fisc canadien est inéquitable car les recettes de l'État dépendent surtout de l'impôt des particuliers et trop de personnes et de corporations ne paient pas de taxes.

La réforme canadienne a été promise dès l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Mais quand le président Ronald Reagan décida de devancer l'application du régime américain, le ministre Wilson dut réajuster le tir et le vit dans l'obligation d'accélérer sa politique.

Toutefois, le livre blanc qu'il a déposé jeudi soir, s'il impressionne par l'ampleur des changements qui affecteront toute la société, contribuables et entreprises, révèle un manque d'empressement évident à faire partager dans l'immédiat les bienfaits de la nouvelle politique.

À compter du premier janvier prochain, il n'y aura plus que trois paliers d'imposition, soient 17, 26 et 29 pour cent, ce dernier niveau frappant les revenus supérieurs à \$55 000 par année. Le salarié en verra les effets seulement six mois plus tard, quand le premier juillet 1988 l'employeur appliquera les nouveaux taux sur les retenues à la source.

À l'automne 1988, le gouvernement Mulroney amorcera la cinquième année de son mandat. S'il choisit alors de déclencher des élections, les contribuables auront pu connaître les effets positifs de la réforme fiscale durant quelques mois. Cela dans l'esprit des conservateurs étant de nature à augmenter la faveur du public à leur endroit.

Par contre, des sondages encore négatifs pour le parti ministériel pourraient amener à retarder le scrutin au printemps de l'année suivante. Dans ce cas, l'équipe conservatrice réserve une autre agréable surprise pour le contribuable. Le remboursement d'impôt du printemps 1989



Le ministre des Finances, Michael Wilson.

sera plus élevé que prévu car l'État devra remettre les taxes directes payées en trop pour les six premiers mois de 1988.

Le livre blanc promet d'autres mesures populaires. Les banques, les compagnies de fiducie, les sociétés immobilières et les compagnies d'assurance paieront plus d'impôts. Même le NPD se voit obligé d'applaudir cette disposition.

Également, à partir de l'an prochain, 1,5 million de ménages canadiens à revenu élevé paieront en moyenne \$695 de plus au trésor fédéral. Il s'agit surtout des contribuables qui profitent dans le moment de nombreux abris fiscaux. L'objectif de M. Wilson est d'alléger le fardeau du salarié qui n'a pas le privilège de compter sur des déductions de toutes sortes ou sur les échappatoires fiscales.

Quant à la nouvelle taxe de vente fédérale, qui frappera éventuellement les produits alimentaires, elle ne pourra s'appliquer qu'à la fin de 1989, soit bien après le scrutin électoral.

Critiques

Libéraux et des néo-démocrates voient dans le projet conservateur « mirage et illusion » car la baisse de \$11 milliards promise aux contribuables au cours des prochains cinq ans ne rétablira pas l'équilibre du fardeau fiscal.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, l'impôt des particuliers a augmenté de \$8 milliards et la taxe de vente a accru les recettes fédérales d'un autre \$2 milliards, ajoutant une charge additionnelle pour les consommateurs.

Le député libéral de Laval-des-Rapides, Raymond Garneau, a résumé en termes éloquentes l'argument de l'opposition. En réponse au discours de M. Wilson, jeudi soir, M. Garneau a livré une brillante performance aux Communes lorsqu'il a énuméré une après l'autre, dans des gestes théâtraux, les dizaines et dizaines de nouvel-

les taxes qui ont été imposées depuis septembre 1984.

C'est la deuxième fois en quelques semaines que le député Garneau impressionne à la Chambre, la première étant son discours où il a endossé avec passion en tant que Québécois l'accord constitutionnel du lac Meech.

Hier, en revanche, dans un débat houleux, les libéraux ont préféré attaquer l'intégrité personnelle du premier ministre et de son ministre des Finances.

Raymond Garneau a accusé Brian Mulroney d'avoir menti aux députés puisque le livre blanc contient des mesures fiscales qui prennent effet immédiatement. Selon le PLC, le discours de M. Wilson est un budget et non un projet de réforme.

Le président de la Chambre, John Fraser, a ramené M. Garneau à l'ordre et ce dernier a retiré ses propos à l'endroit du premier ministre. John Turner a mis son grain de sel en disant que la vérité et Brian Mulroney ne faisaient pas toujours bon ménage. Celui-ci a répliqué en accusant le chef libéral d'être « un faible et un indécis sans principe ».

Pour leur part, les néo-démocrates s'en tiennent au débat de fond et ils reprochent à M. Wilson de favoriser les riches encore une fois. D'après le NPD, 60 000 entreprises rentables continueront d'échapper au fisc. Il réclame donc un impôt minimum sur les sociétés, comme Ronald Reagan a fait. Le NPD fait voir aussi que les familles ayant des revenus supérieurs à \$100 000 paieront \$6 000 de moins d'impôt avec le projet Wilson.

Le gouvernement Mulroney espère que la réforme fiscale favorisera sa réélection. Les échéances fixées dans le livre blanc sont construites d'ailleurs en fonction de ce but.

Toutefois, les critiques formulées par l'opposition depuis deux jours et le ton sur lequel elles ont été avancées laissent prévoir que le débat fiscal sera plutôt mouvementé et qu'il durera sans doute jusqu'au prochain scrutin.

CONSTITUTION

# Les vrais motifs de l'urgence



GILBERT BRUNET

du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Les véritables motifs de « l'urgence d'agir », de présenter immédiatement et en prolongation de session une résolution de ratification parlementaire de l'Accord constitutionnel, ne seront jamais dévoilés publiquement.

C'est au téléphone que tout s'est passé, depuis le retour d'Ottawa, le 5 juin. Et le téléphone, ça ne laisse pas de traces. Au fil des conversations avec leurs homologues d'Ottawa et des autres provinces, le premier ministre Bourassa, son ministre Gil Remillard et leurs principaux collaborateurs ont perçu des difficultés quant au processus de ratification par les dix autres parlements.

Cependant, comme cela a été le cas depuis le début des négociations constitutionnelles, il y a plus d'un an, le gouvernement Bourassa s'en tient au « danger » qu'il y aurait de divulguer sa stratégie. De montrer ses cartes aux interlocuteurs des autres gouvernements. C'est donc en vain que députés d'opposition et journalistes demandent des éclaircissements, y compris sur les vrais motifs du geste d'éclat fait cette semaine.

Suspendre aussi bien le règlement que les travaux parlementaires qui tiraient à leur fin; insérer un débat de 35 heures avant l'adoption de la résolution constitutionnelle, mardi prochain; terminer ensuite, après le 24 juin, les travaux législatifs suspendus. Tout cela alors que le gouvernement disposait encore de trois ans pour agir.

Les « partenaires »

Au téléphone, donc, M. Bourassa et ses collaborateurs ont perçu chez leurs interlocuteurs un risque. S'en ouvrir serait sans doute « dangereux ».

■ Qui sait comment réagiraient les David Peterson, premier ministre de l'Ontario, ou Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, qui n'attendent qu'un prétexte pour déclencher des élections chez eux ?

■ Qui sait si Howard Pawley n'est pas tenté de vérifier ce que pensent les Manitobains de son interprétation néo-démocrate du



Une urgence qui permettrait d'envoyer rapidement un message clair au Canada anglais?

« danger » qu'il y a pour eux de limiter le pouvoir fédéral de dépenser?

■ Qui peut dire, s'ils ne s'en ouvrent pas publiquement eux-mêmes, si Bill Vander Zalm (Colombie-Britannique) ou Joe Ghiz (Île-du-Prince-Édouard) ne commencent pas à regretter l'appui qu'ils ont donné au Québec lors de la mémorable « longue nuit » de l'édifice Langevin?

■ Qui peut dire, enfin, si les fonctionnaires fédéraux n'ont pas réussi à convaincre M. Mulroney et le sénateur Murray que, tout bien réfléchi, le concept de « société distincte » renforce davantage les droits de la minorité anglophone du Québec que ceux de la majorité franco-québécoise?

À tout événement, c'est en se fondant sur des conversations privées, destinées à prendre le pouls des signataires des accords du lac Meech et d'Ottawa, que M. Bourassa et ses proches en sont venus à la conclusion qu'il y avait « urgence ».

Pas une urgence d'adopter, en tant que telle, la ratification parlementaire de l'accord: le délai de trois ans ne commencera à courir que lorsqu'un premier parlement l'aura adoptée.

Mais l'urgence d'envoyer un message clair au Canada anglais, un message on ne peut plus officiel, qui ne passait pas dans les conversations privées des deux dernières semaines. Le Québec sera le premier à se mouiller, et vite, avant que d'autres ne se ravissent.

L'inquiétude

Motif officiel, évoqué par M. Bourassa: il faut, dès la rentrée d'automne, passer à autre chose, au libre-échange notamment.

Le premier ministre n'a pu trouver mieux pour justifier la procédure d'exception. En fait, il était inquiet et il le demeure. Il refait le coup du « message clair » qui a rapporté des dividendes, notamment quand il a boudé la conférence constitutionnelle sur les

droits des autochtones, en mars dernier. D'abord les conditions du Québec. Ensuite, au deuxième round, tout le reste: autochtones, Sénat, pêcheries et le reste.

Certains gouvernements se lancent dans une ronde d'audiences publiques dont l'effet ne peut être mesuré à l'avance. La sortie de l'ex-premier ministre Trudeau aura quelles conséquences hors Québec? Et singulièrement à Toronto où M. Peterson, à la tête d'un gouvernement minoritaire, a besoin d'une machine libérale sans failles pour songer à une victoire majoritaire.

M. Bourassa a vu agir son voisin ontarien et collègue libéral lors des 20 heures de pourparlers des 2 et 3 juin. Il sait que ce n'était plus le même homme qu'au lac Meech, à peine un mois auparavant. Il lui a reparlé, depuis le 3 juin, et il n'est pas rassuré quant à la suite des choses.

Réaction à Québec: il faut sans plus attendre « couler l'accord dans le ciment ». Pas question de revenir sur quelque point de l'entente que ce soit. Québec tient à la moindre virgule de ce qui a été signé à Ottawa. Aucune négociation à la baisse ne saurait être envisagée. Sachez-le bien, avant même d'entreprendre vos audiences publiques!

D'où l'urgence. D'où la prolongation de session. Dans ce contexte, une résolution de l'Assemblée nationale intervenant en octobre ou novembre prochain, ce serait en retard. Après les premiers débats publics hors Québec. Et après des campagnes électorales probables, en Ontario notamment.

Puisqu'il est impensable de fonder, publiquement, un recours à des procédures d'urgence, à l'Assemblée nationale du Québec, sur de telles craintes issues de considérations extérieures, M. Bourassa parle du libre-échange. Sujet important, certes, mais qui tient ici lieu de prétexte. Car le vrai motif est, diplomatiquement, inavouable.

LA RÉÉLECTION DE MARGARET THATCHER

# Un mandat qui pourrait exacerber le conflit des classes



FRANÇOIS BERGER

À l'heure de fermeture des entreprises à Londres, les élégants courtiers cravatés de la City, le quartier financier, vont continuer de côtoyer avec indifférence, dans le métro, les jeunes travailleurs aux salopettes noircies. Le contraste des classes sociales, de plus en plus voyant, a été « sanctionné » par l'électorat britannique la semaine dernière.

La victoire sans précédent de Margaret Thatcher au Royaume-Uni — pour un troisième mandat consécutif — est la victoire de la nouvelle classe moyenne britannique dont les assises récentes reposent précisément sur les canons du « thatcherisme »: propriété et entreprise privées.

La grande partie des 13,7 millions de Britanniques qui ont voté conservateur (42,8 p. cent des voix exprimées) sont ceux qui ont un emploi bien rémunéré (vis-à-vis des 3 millions de chômeurs du pays), ceux qui ont pu acheter leur logement grâce à des exemptions fiscales sur les emprunts hypothécaires et ceux qui ont acquis des actions des entreprises privatisées par le régime Tory depuis 1979.

Pendant les deux premiers mandats de Mme Thatcher, le nombre de petits actionnaires est passé de deux à huit millions: cela représente, en moyenne, 12 000 électeurs dans chacune des 650 circonscriptions du pays. Une analyse du scrutin a d'ailleurs montré que 60 p. cent des nouveaux détenteurs d'actions ont accordé leur confiance au Parti conservateur. Il allait clairement

dans l'intérêt de ces « happy few » de reconduire le gouvernement de la « dame de fer ».

Or, il faut souligner le fait que, depuis 1979, près de trois électeurs britanniques sur cinq (quelque 60 p. cent des suffrages exprimés) votent contre Mme Thatcher; et pourtant celle-ci poursuit sa « révolution conservatrice » comme si elle détenait un mandat majoritaire.

Les effets de cette « anomalie », enracinée dans le mode de scrutin uninominal à un tour (qui a donné une majorité de 102 sièges aux Tories), peuvent être fort néfastes pour la société britannique.

La division du pays entre le nord pauvre et le sud riche est plus voyante que jamais: le Parti conservateur a nettement reculé dans les vieilles villes industrielles du nord où le chômage est très élevé, comme à Liverpool et Manchester, où le Labour a obtenu une pluralité des voix. Le sud de l'Angleterre, où sont créés les emplois et où la « nouvelle classe moyenne thatcheriste » a élu domicile, est tout de go conservateur.

L'Écosse aussi a refusé la « révolution thatcherienne » en n'élevant que 10 députés conservateurs parmi les 72 sièges dévolus aux Écossais à Westminster. Politiquement, l'Écosse et l'Angleterre sont désormais des pays séparés. Les Écossais ont voté massivement pour le Labour et ont donné quelques sièges aux nationalistes du Parti national écossais. Au Pays de Galles également, où le revenu personnel moyen est inférieur à celui de l'ensemble britannique, les Tories ont fait mauvaise figure avec seulement 8 des 38 sièges gallois. En Ulster, ce sont les unionistes qui ont remporté le plus de sièges.

Ce risque donc d'être dur pour Mme Thatcher. Déjà, pendant les derniers jours de la campagne électorale, les enseignants, les

agents de douanes et les fonctionnaires de l'assistance sociale ont fait la grève. La difficile situation économique des minorités ethniques, qui ont maintenant quatre députés (noirs et travaillistes) à Westminster, ramène à la mémoire les émeutes raciales de 1985.

Le retour du balancier, quand les thatcheristes perdront le pouvoir, comme c'est en train de se passer pour les « reagannistes » aux États-Unis, risque d'être déshonorant dans ce contexte d'une société qui n'est pas en paix avec elle-même. Au Royaume-Uni, il n'y a pas de consensus social qui puisse se constituer, puis s'exercer au parlement, contrairement à la France (cohabitation), à l'Allemagne de l'Ouest où encore à l'Italie (où les gouvernements sont formés de coalitions).

Le verdict électoral du 11 juin pose par ailleurs des questions d'ordre viscéral pour les travaillistes qui préparent une réforme interne destinée à diminuer le rôle de leur aile gauche militante (le leader travailliste Neil Kinnock veut changer le mode de sélection des candidats aux élections).

Et tel s'agit maintenant d'une question de survie pour la troisième force, l'Alliance, divisée entre les partisans d'une fusion des deux partis qui la composent et ses opposants (le leader libéral David Steel a proposé la fusion que ne semble pas accepter le leader socio-démocrate David Owen).

D'autre part, Mme Thatcher, confortée dans sa façon de faire et sa baraka personnelle, est aujourd'hui moins encline à tolérer les critiques et elle s'entoure de bœuf-ouï. Dans son nouveau cabinet, elle a conservé la plupart de ses fidèles et a exclu les derniers modérés (wets), à une exception près: Peter Walker, nommé secrétaire d'État au Pays de Galles.

À l'ouverture de la prochaine session du parlement, jeudi prochain, le gouvernement entend proposer deux projets de loi qui cimenteront encore plus l'édifice thatcheriste: une loi sur l'habitation visant à accélérer la vente de logements à loyers modérés aux particuliers et une loi sur l'éducation qui veut accorder une plus large autonomie de gestion aux écoles actuellement sous contrôle municipal (où les travaillistes sont fort présents) et unifier pour la première fois l'enseignement, en imposant des programmes à l'échelle nationale.

Outre la continuation de son programme de politique intérieure, la victoire de Mme Thatcher lui permettra de donner peut-être au Royaume-Uni le rôle de représentant occidental numéro un sur la scène internationale: à l'heure où le président américain Ronald Reagan (déjà amoché par le scandale de l'Iranganate) doit se retirer de la Maison Blanche (en janvier 1989), Margaret Thatcher semble vouée à devenir la principale porte-parole de l'Occident vis-à-vis de l'Est communiste.

Mme Thatcher, qui aura 62 ans en octobre, ne reviendra pas devant l'électorat britannique avant 1991 ou 1992; en fait, il n'est pas sûr qu'elle briguera à nouveau les suffrages. Le retour de M. Cecil Parkinson au cabinet, après quatre années d'absence suivant un scandale de moeurs qui avait mené à sa démission, met sur la table la question de la succession de Mme Thatcher, selon les observateurs politiques à Londres.

M. Parkinson est considéré comme le dauphin du premier ministre. Sa nomination au ministère de l'Énergie est considérée comme un nouveau point de départ pour M. Parkinson, un thatcheriste convaincu de 56 ans, ancien président du Parti conservateur. Un point de départ vers les plus hautes fonctions de l'État britannique, croient plusieurs.



Margaret Thatcher et son mari, Denis, rentrent au 10 Downing Street après une nouvelle victoire électorale.

# La CSN enquête sur Marc Boivin

## On ne saura jamais s'il était un informateur professionnel



ANDRÉ NOËL

La Confédération des syndicats nationaux a entrepris une enquête approfondie sur un de ses anciens employés, Marc Boivin, dont les déclarations à la police sont à l'origine de l'arrestation de quatre de ses employés permanents.

Les informations selon lesquelles M. Boivin est un indicateur de police depuis au moins 10 ans ont abasourdi les militants de la centrale, surtout ceux de Québec, qui le connaissent très bien. « On est consterné », a dit cette semaine Nicole Madore, présidente du Conseil central de Québec, qui regroupe les syndicats de la CSN dans la Vieille capitale. « Il n'y a aucune raison pour la police d'infiltrer la CSN. C'est très dangereux de déstabiliser le mouvement syndical, qui joue un rôle utile et démocratique dans la société. »

En fait, on ne saura probablement jamais si M. Boivin était un indicateur de longue date ou un simple délateur, a expliqué Jean-Paul Brodeur, un expert de criminologie à l'Université de Montréal et ancien secrétaire de la Commission Keable.

### Commission Keable

La Commission d'enquête sur les opérations policières en territoire québécois, dirigée par Me Jean Keable, a été instituée il y a 10 ans, le 15 juin 1977, pour faire la lumière sur les actes illégaux de la police. Elle a remis son rapport en 1981.

Après avoir révélé plusieurs actions douteuses de la police — perquisitions illégales, vol de la liste des membres du Parti québécois, vol de dynamite, signature de faux communiqués du Front de libération du Québec appelant à la poursuite de la lutte armée —, la Commission s'est longuement penchée sur l'infiltration policière. Il est alors apparu clairement que la police n'avait pas seulement infiltré le FLQ, mais aussi des groupes qui n'avaient pas de caractère criminel.

Au cours d'une audience, Me Keable a demandé à un membre de la police de la Communauté urbaine de Montréal, le sergent-détective Émile Bisailon, de confirmer que François Séguin, membre du groupe de gauche En Lutte!, était un informateur.

### Cour suprême

L'avocat de M. Bisailon s'est opposé à la question. La pertinence de celle-ci a été débattue jusqu'en Cour suprême. Le plus haut

tribunal du pays a finalement statué que la police n'a pas le droit de divulguer l'identité de ses sources.

En vertu de cet arrêt, le juge devra donc refuser aux avocats de la CSN d'interroger la police sur ses rapports avec M. Boivin lorsque s'ouvrira le procès des permanents syndicaux, accusés de complot pour poser une bombe.

Seul M. Boivin lui-même pourra dire s'il était un informateur professionnel. Mais il n'y sera pas contraint. De deux façons, sa réponse aura peu de poids, n'étant pas vérifiable.

### Coulage

Différents corps policiers ont toutefois laissé couler des informations selon lesquelles M. Boivin serait un agent secret infiltré au sein de la CSN, depuis plus de 10 ans, pour le compte de la Gendarmerie royale du Canada, puis du Service canadien de renseignements et de sécurité. Un journaliste a même soutenu qu'il touchait au moins \$10 000 par année pour ses services.

Est-ce vrai ou faux? Dans quel but la police aurait-elle fait ces confidences? Pour faire éclater la vérité? Ou plus bêtement pour relever l'image de son témoin-vedette dans l'opinion publique?

L'expérience de plusieurs procès, comme ceux des frères Dubois, a en effet démontré que les jurys accordent peu de crédibilité aux délateurs. La suspicion pèse toujours sur les mobiles qui amènent une personne à accuser ses anciens camarades.

### Stratégie

Il est plus honorable de se présenter comme un informateur professionnel qui veut défendre la loi et l'ordre, comme l'avait fait Carole Devault, qui avait infiltré le FLQ pour la police de Montréal.

La police peut dire une chose secrètement et dire le contraire publiquement. Bien sûr, elle n'affirmera jamais officiellement qu'elle infiltrait les syndicats, une pratique jugée tout à fait illégitime.

Si elle avouait que M. Boivin était un informateur, elle avouerait en même temps qu'elle savait à l'avance qu'une bombe allait éclater au Motel Universel, à Chicoutimi, dans la nuit du 23 mai. L'argument selon lequel elle aurait brûlé son indicateur pour empêcher l'explosion d'autres bombes ne tient pas, car elle aurait très bien pu, alors, profiter de ses informations privilégiées pour arrêter les coupables sur le fait.

### Crédibilité

Quoi qu'il en soit, certains de la CSN s'attaqueront certainement à la crédibilité de M. Boivin. Et il semble qu'ils n'auraient pas beaucoup de difficultés à le



Marc Boivin à l'action pendant un conflit. Il y a quelques semaines.

présenter comme un agent provocateur. Les militants syndicaux de la région de Québec gardent en effet un souvenir plutôt ambigu du personnage.

Lors des négociations du secteur public en 1972, qui ont abouti à l'emprisonnement des chefs des trois grandes centrales syndicales, M. Boivin était aide-infirmier à l'hôpital Enfant-Jésus à Québec et trésorier de son syndicat. La présidente du syndicat

était Mme Madore et la secrétaire, sa future compagne, Thérèse Montpas, actuelle coordonnatrice à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt.

La même année, M. Boivin a été élu à la vice-présidence du Conseil central de Québec. En 1973, il était embauché de façon permanente comme directeur de grève (ou conseiller à la mobilisation, selon les termes de la CSN).

La CSN essaie de retracer le bilan de ses activités jusqu'en 1980, a confié Mme Madore, mais la tâche n'est pas facile. « Il a participé à presque tous les conflits », a-t-elle expliqué. Ses activités, après 1980, sont mieux connues.

Il a entre autres été mêlé à un dur conflit à l'Agence provinciale, une agence de distribution de journaux. La grève, marquée par la violence et le vandalisme, a fini de façon catastrophique pour les

syndiqués. Il a aussi été directeur de grève dans le conflit de la boulangerie Vaillancourt, grève elle aussi marquée par la violence et une occupation d'usine.

Une implication de M. Boivin : la grève du Trust général. Un saccage des bureaux a forcé la CSN à régler hors cour avec l'employeur — certains disent pour \$200 000, mais cela n'a jamais été confirmé.

### Militant très actif

M. Boivin a aussi participé à la fin de la grève des journaliers de Radio-Canada, en 1981. La police a alors fait enquête, après que des câbles eurent été sectionnés à la hache, à l'extérieur d'un centre commercial où la télévision d'État voulait tourner en direct.

Il est fidèle au poste, aussi, à la grève des employés d'entretien de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Québec. Alors qu'il est directeur de grève, un groupe de syndiqués se rendent devant le garage de la CTCUQ dans l'intention d'y entrer, et se font arrêter par la police.

Les militants du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec gardent également un mauvais souvenir. « Lors de la grève contre les séjours en 1983, il venait toujours s'informer des actions qu'on entendait prendre sur les lignes de piquetage un peu dures », rappelle Jacques Geoffroy, porte-parole du SPGQ, un syndicat indépendant qui a une entente de service avec la Centrale de l'enseignement du Québec.

M. Gilles Morin, secrétaire du syndicat des travailleurs des chantiers maritimes MLL-Davie Inc., à Lauzon, affirme que l'exécutif du syndicat a souvent dû rejeter les tactiques mises de l'avant par M. Boivin lors de la lutte pour sauvegarder les emplois, l'été dernier.

« Notre but était de gagner l'opinion publique à notre cause. Les moyens proposés par M. Boivin allaient dans le sens contraire », a dit M. Morin, en refusant de donner plus de détails.

M. Roger Valois, vice-président de la CSN, soutient de son côté que M. Boivin a poussé le syndicat de la Compagnie de papier Saint-Raymond à occuper l'usine, lors d'une grève, cette année. « Il voulait même que la CSN achète du sulfite et continue à faire tourner l'usine... Ça aurait été beau ! »

Les militants acceptent-ils l'idée qu'un de leurs camarades est un délateur? « C'est comme si on t'annonce la mort d'un proche », répond M. Valois. D'abord tu ne veux pas le croire. Tu continues à penser que c'est impossible. Puis tu te rends à l'évidence.

« Mais c'est dur à avaler, reconnaît-il. Très dur, et très dégueulasse. »

## PROFIL

Louis-Paul Allard

# Une vedette qui veut rester un gars correct



PIERRE GRAVEL

On a du mal à l'imaginer inquiet, indécis. Ce midi-là, pourtant, Louis-Paul Allard, l'éternel blagueur, paraissait hésitant, préoccupé. Le soir même, il devait donner sa réponse définitive à la direction de CKAC : accepterait-il de devenir le « morningman » attitré de cette station à la place de Jacques Proulx? On a appris depuis que l'affaire a été conclue et que le changement d'animateur s'effectuera dans quelques semaines.

Louis-Paul Allard avait accepté de rejoindre *La Presse* pour parler de lui. Mais c'est le sort de Jacques Proulx qui le préoccupait. « J'ai vraiment envie de me lancer dans cette nouvelle aventure. Mais avant de dire oui, j'exige que Jacques me dise lui-même qu'il souhaite le changement d'émissions qu'on me propose. Je ne veux pas qu'il pense que j'ai trafiqué dans son dos pour prendre sa place. J'ai toujours été un gars correct et je n'ai pas l'intention de changer... »

Un gars correct? Drôle, versatile, parfois un tantinet bobotin, qui s'est souvent permis des blagues peu charitables sur les *Newfies*, reconnaît-il, mais qui se préoccupe surtout d'être toujours un gars correct. Et généreux. Qui se donne totalement aux causes qu'il épouse. Comme la promotion des sports de plein air, la dépollution des cours d'eau et la protection de l'environnement.

C'est surtout comme animateur radiophonique et en tant qu'inénarrable compère du « Festival de l'humour » que Louis-Paul Allard a acquis la notoriété. Une notoriété au pouvoir redoutable qui fait un peu oublier les multi-

ples autres facettes du personnage. Car il y a fait plusieurs Louis-Paul Allard : l'animateur volubile et le comique à l'humour décapant, mais aussi, l'avocat, le vulgarisateur des questions juridiques et le président-fondateur de la Fédération québécoise en environnement.

### Que le vrai Louis-Paul Allard se lève!

Et si on demandait au vrai Louis-Paul Allard de se lever? « On serait sans doute plusieurs à réagir mais celui qui représenterait le mieux tous les autres serait probablement le communicateur ». Un communicateur qui a tâté d'à peu près tous les genres pour satisfaire son besoin de s'exprimer, d'établir et de maintenir un contact avec les autres.

Pendant sa jeunesse, à Lac-Mégantic où il est né en 1945, et durant ses études à l'Université de Sherbrooke, c'est d'abord le monde du spectacle qui le fascine. Il sera tour à tour comédien amateur, producteur de spectacles, impresario et poussera même l'audace jusqu'à passer la guitare en présentant ses propres compositions dans les boîtes à chanson de la région. Et comme par hasard, c'est dans les stations locales de radio qu'il trouvera la plupart de ses emplois d'été!

« J'ai très vite été fasciné par la radio et par l'actualité, mais aussi, et surtout, par une certaine manière de traiter l'information. Ma sœur aînée écrivait des textes pour *Chez Miville*, à Radio-Canada, que j'écoutais chaque jour religieusement. Plus ou moins consciemment, je rêvais de faire la même chose... ». Pas étonnant que vingt-cinq ans plus tard, il soit devenu un des piliers de la revue humoristique de CKAC qui a en quelque sorte pris le relais de *Chez Miville*!

C'est pourtant vers le droit qu'il s'orienta à la fin de ses études secondaires. « Au fond, je n'ai jamais voulu devenir un plaideur



Louis-Paul Allard aurait-il un chien humoriste?

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, LA PRESSE

patenté. J'allais en droit surtout pour la formation que ça pouvait me donner. Et tout de suite après avoir été admis au Barreau, j'ai été m'inscrire à un cours en publicité au School of Public Communication de l'université de Boston.

Dès son retour au Québec, c'est tout naturellement vers la presse électronique qu'il se tourne. Cinq ans aux affaires publiques et aux variétés à CHLT-TV de Sherbrooke, puis trois ans comme journaliste-reporter au canal 10 de Montréal. En 1973, CKAC lui of-

fre enfin une émission d'affaires publiques au style éminentement personnel où l'humour a tous ses droits, ce dont il rêve depuis toujours. Télémedia recrute du même coup celui qui deviendra rapidement une de ses plus importantes vedettes.

Au même moment, la Commission des services juridiques a également vu tout le profit à tirer d'un membre du Barreau qui s'avère être un communicateur efficace dont la popularité grimpe en flèche. Il en devient le directeur de l'information, poste

qu'il occupe toujours. Les résultats ne se font pas attendre et bientôt, 76 stations radiophoniques du Québec diffusent quotidiennement des capsules d'information intitulées « La minute juridique ». Depuis une dizaine d'années, il a également écrit plus de 200 scénarios de la série « Justice pour tous » télédiffusés par les réseaux TVA et Radio-Québec.

Et le reste? Pourquoi, en marge d'une double vie professionnelle bien remplie, sentir le besoin de s'impliquer dans des actions com-

munitaires et la protection de l'environnement? « J'estime que j'ai été très chanceux dans l'existence. J'ai reçu beaucoup et aujourd'hui, j'ai l'avantage d'être payé pour faire ce qui me plaît et m'amuse. Cela n'est pas donné à tout le monde. Alors disons que j'ai un peu l'impression de m'acquitter d'une dette en faisant ma petite part pour qu'on ait plus de fun, tous ensemble, dans un univers qui soit un peu plus respirable. Si je ne faisais pas ça, je ne me sentirais pas correct. Et pour moi, c'est ça qui est le plus important. »

# Québec, terre d'infécondité...

Les descendants des Québécois de souche pourraient ne représenter que 12% de la population du Québec en 2080

CONRAD BERNIER

On ne fait pas assez d'enfants au Québec. Si les Québécois, peu importe leur origine ethnique, refusent désormais d'en faire davantage, la seule solution, si l'on voulait garder une population de sept millions d'habitants, serait d'ouvrir largement les portes du Québec aux immigrants en provenance des pays étrangers et des autres provinces canadiennes. Or, selon le démographe Jacques Henripin, cette solution est périlleuse. Elle pourrait même conduire à la guerre civile. Aussi croit-il qu'il faut résoudre faire nous-mêmes des enfants plutôt que de remplacer les bébés vides par des avions chargés de centaines de milliers d'immigrants.

Autant le préciser tout de suite: la dénatalité n'est pas un problème exclusivement québécois. Ce problème-là existe dans l'ensemble du monde occidental, et surtout dans les pays de l'Europe de l'Ouest. Toutefois, selon Jacques Henripin, «ce qui aggrave le cas québécois, c'est que nous perdons chroniquement des joueurs dans nos échanges migratoires avec les autres pays».

Ces deux faits majeurs — dénatalité et solde migratoire négatif — ouvrent des perspectives assez peu rassurantes, au dire de Jacques Henripin. Celui-ci soutient d'abord que c'est seulement après une période de répit se poursuivant jusqu'au début du prochain siècle que commence-

rait la véritable dégringolade de la population québécoise. Celle-ci commencerait lentement, mais lorsqu'elle serait solidement enclenchée, le Québec perdrait environ 25 p. cent de ses effectifs à tous les quarts de siècle. Cette perte d'effectifs pourrait s'avérer encore plus substantielle si le Québec continuait d'encaisser des pertes dans ses échanges migratoires.

## Vieillesse

Cela s'accompagnerait obligatoirement d'un vieillissement de la population. Le Québec, vers 2030, compterait 25 p. cent de citoyens âgés de 65 ans ou plus. Si l'on voulait alors donner à tous ces citoyens âgés une pension raisonnable, il faudrait, peu importe la forme (privée ou publique) que pourrait prendre ce régime de pension, que les salariés de tout acabit sacrifient 20 p. cent de leurs revenus à une caisse de retraite. En bref, la fourniture de biens et services à une si forte fraction de gens âgés coûterait les yeux de la tête à la population active et pourrait même se révéler irréalisable. La population active serait d'ailleurs elle-même plus âgée et, conséquemment, moins mobile, moins recyclable.

En mettant les choses au pire, la fraction de gens âgés pourrait même atteindre 45 p. cent. Pour Jacques Henripin, une pareille situation serait une catastrophe! Pourtant, ce n'est pas seulement vraisemblable, c'est possible! Selon les calculs d'un démographe français réputé, Jean Bourgeois-

Pichot, l'espérance de vie des Européens, grâce aux progrès de la médecine, pourrait être, en effet, de 100 ans entre l'an 2000 et 2050.

Jacques Henripin admet que la dénatalité est un problème complexe et avoue qu'il n'en connaît pas toutes les causes. «Personne, affirme-t-il, ne peut d'ailleurs expliquer de façon claire et nette pourquoi les jeunes adultes d'aujourd'hui s'en tiennent à un taux de fécondité qui ne dépasse pas 1,5 enfant. À mon avis, les jeunes adultes ont ce que j'appellerais des tentations de confort matériel (vacances planifiées, voyages, maisons secondaires) et de liberté (vie commune sans lien conjugal légal, primauté de la carrière professionnelle sur tout le reste, y compris fonder une famille et élever des enfants) auxquelles leurs prédécesseurs, sans y être aussi sensibles, n'échapperaient peut-être pas complètement...

## Mariage

«Il me semble aussi, ajoute Jacques Henripin, que les jeunes adultes québécois sont très hésitants face aux engagements à long terme et plus spécialement face au mariage et à la procréation. La fraction de jeunes qui vivent la vie de couple en dehors du mariage est d'ailleurs plus grande au Québec que dans le reste du Canada. Comment interpréter ça? Y a-t-il quelque chose qui fonctionne de travers dans notre civilisation ou dans notre morale collective? Se pourrait-il que nous n'ayons pas réussi, une fois



Jacques Henripin

l'héritage catholique liquidé, à réinventer une morale collective susceptible de baliser nos aspirations et nos comportements? Est-ce une affaire d'immaturité? Je le crois, personnellement, que quelque chose ne tourne pas rond dans notre civilisation. Quoi? Je ne le sais pas...

Mais pour Jacques Henripin, «le vrai risque» relié à ce faible taux de fécondité, ce n'est pas que la population du Québec tombe à zéro, un jour, mais que les Québécois d'aujourd'hui, et leurs descendants, soient progressivement remplacés par d'autres, c'est-à-dire des immigrants provenant d'Asie, d'Afrique, d'Amérique centrale et des autres provinces canadiennes. C'est la solution que

proposent les irréductibles qui rejettent une hausse de la natalité.

«La solution souhaitable, croit Jacques Henripin, serait que la majorité des couples aient deux enfants et que la moitié de ces couples en aient un troisième. Ça donnerait une moyenne de 2,5 enfants par couple et ce serait suffisant. Il n'est pas question, bien sûr, de revenir à la fécondité de nos grands-mères; il ne s'agit même pas d'avoir en moyenne quatre enfants. Or, il y a des Québécois qui proposent de remplacer les berceaux vides par des avions chargés d'immigrants.

## Vers 2080

«J'ai fait avec mon jeune collègue Louis Pelletier des calculs qui traduisent en chiffres cette stratégie-là et les résultats m'ont beaucoup étonné. En gardant l'actuel taux d'infécondité et en accueillant massivement les immigrants lorsque s'amorcerait le déclin de la population, on se retrouverait au bout d'un siècle, vers 2080, avec une population dont le tiers des habitants seraient nés à l'extérieur du Québec, avec en plus beaucoup d'enfants nés ici, certes, mais dont les parents seraient nés à l'extérieur du Québec et peut-être pas tellement bien intégrés. Cela donnerait, à toutes fins utiles, une bonne moitié de la population plutôt étrangère à la culture locale. Qui plus est, cette stratégie de l'arrivée massive d'immigrants pour garder la population du Québec à sept millions d'habitants ferait que la population du Québec compren-

draient en l'an 2080 entre 12 et 15 p. cent seulement de descendants des Québécois d'aujourd'hui. Les autres, soit entre 85 et 88 p. cent, seraient des immigrants et des descendants d'immigrants...

Jacques Henripin prévoit que «ça ne se ferait pas facilement une affaire comme ça». La plupart de ces immigrants auraient, pense-t-il, une langue, des habitudes de vie et une culture différentes de celles des Québécois. Jacques Henripin rappelle que l'expérience montre qu'une minorité assez forte veut plus de place au soleil, à toujours tendance à contester la majorité et que, plus souvent qu'autrement, ça fait du pétard! Même s'il n'est pas contre la venue d'immigrants, il se dit convaincu que ces arrivées massives d'immigrants — 65 000 par année entre les années 2010 et 2020 et 100 000 par année entre les années 2030 et 2050 — sont ni convenables, ni souhaitables, représentent même, à la limite, «des dangers potentiels de guerre civile».

«Les Québécois ont fait péter des bombes parce qu'ils refusaient que le pourcentage de parlants français passe de 81 p. cent à 77 p. cent, déclare Jacques Henripin. Qu'est-ce qui se passera lorsqu'ils se sentiront noyés dans une masse de gens qui n'auront pas d'intérêts particuliers pour leur langue, leurs habitudes de vie et leur culture? Ils ne l'accepteront pas et le Québec ne sera pas viable! Or, dans les circonstances, il faut rejeter la stratégie de l'immigration massive, et faire nous-mêmes des enfants!»

## «Si nous avons perdu le goût de la vie, nous mériterons de disparaître»

CONRAD BERNIER

«Dans le fond, déclare Jacques Henripin, on peut même se demander s'il faut s'exciter autant que ça avec ce problème de la dénatalité. Si nous refusons de faire des enfants, cela signifie peut-être, essentiellement, que nous avons perdu le goût de la vie. Une société qui ne veut plus transmettre la vie mérite-t-elle de survivre? Je ne le pense pas. Puis peut-être que c'est toute la société occidentale qui est en train de disparaître?»

Jacques Henripin n'exclut toutefois pas l'hypothèse que ce phénomène de dénatalité soit passager et que la situation puisse peut-être se redresser d'elle-même. Aussi, souligne-t-il que pas un démographe, aux quatre coins du monde, n'avait prévu le baby

boom qui a duré près de quarante ans. Un mouvement de fond, spontané, imprévu, non planifié, important. C'est également vrai pour l'actuel phénomène de dénatalité. Aucun démographe n'avait prévu ça! Cela tient d'abord au fait que le comportement des gens est très difficile à prévoir.

Quoi qu'il en soit, le problème de la dénatalité existe. Jacques Henripin ne veut certes pas dramatiser, mais il ne veut pas non plus minimiser l'importance du problème. Ce qu'il faut faire d'abord, face à ce problème, croit-il, c'est d'en parler. Or, à ce chapitre-là, les politiciens et les gouvernements, dans les pays occidentaux, exception faite de la France, n'osent pas en parler. Pourtant, il lui paraît absolument essentiel que les gouvernements

et les organismes publics en parlent, s'engagent.

«Ici, dit-il, il n'y a que le Conseil des affaires sociales et de la famille qui a pris position là-dessus jusqu'à maintenant. Le premier ministre Bourassa commence à en parler. Avant lui, seul l'ex-ministre Camille Laurin en avait parlé. Mais ce problème-là ne peut pas être l'affaire exclusive du gouvernement. C'est l'affaire de tout le monde: du gouvernement, des organismes publics, des entreprises, des syndicats, des couples, des hommes, des femmes. Les uns comme les autres doivent accepter, au départ, qu'il n'y a pas de recette-miracle. D'ailleurs, il faut bien admettre qu'on n'est pas sûr que les mesures éventuellement envisageables pour hausser le taux de fécondité seraient efficaces...

«Ce qui est certain, ajoute Jac-

ques Henripin, c'est qu'il faut tout mettre en oeuvre pour réduire les obstacles qui empêchent la venue d'un enfant supplémentaire. Je ne demande à personne de se lancer dans une politique nataliste improvisée. Il ne s'agit pas non plus de vendre aux jeunes couples un deuxième ou un troisième enfant. Certains individus pensent qu'on réglerait le problème avec l'octroi d'allocations familiales plus substantielles. C'est simplifier outrancièrement le problème.

«On nous parle du modèle français. Les Français, qui ne sont pas plus riches que nous, ont fait, certes, un effort qui donne certains résultats. C'est pas fou-droyant, mais ça a bougé. Les Français paient. Nous, ne payons rien. Or, en toute vraisemblance, il nous faudra payer le prix pour

retrouver un taux de natalité indispensable, voire un prix beaucoup plus élevé que celui que paient les Français...

Jacques Henripin est formel: il faut transformer les modes de vie, assouplir les structures et les façons de fonctionner à tous les niveaux de la société. Cela vaut tout autant pour les entreprises que pour les syndicats. Il pense même que les syndicats, qu'il juge pourtant indispensables, ont peut-être plus que n'importe quel autre groupe des révisions radicales à faire.

«Je crains, dit Jacques Henripin, que les établissements syndicaux, à cause de leur intransigence et de leur manque de clairvoyance, compromettent non seulement les objectifs syndicaux les plus souhaitables, mais l'existence même des syndicats. Il faut en finir avec ces conventions

syndicales qui empêchent tout le monde de bouger et qui, dans certains secteurs, aboutissent à une véritable appropriation du marché du travail qui, plus souvent qu'autrement, exclut systématiquement les femmes, les travailleurs âgés, les travailleurs à temps partiel. Les entrepreneurs doivent aussi bouger, se montrer plus souples, accepter, par exemple, d'accorder les mêmes avantages sociaux à tous leurs employés, y compris ceux qui travaillent à temps partiel.»

Enfin, Jacques Henripin affirme que le ministre des Finances doit laisser aux jeunes couples les sommes d'argent dont ils auraient justement besoin pour élever un deuxième ou un troisième enfant. À la limite, peut-être devrait-il plutôt taxer davantage les couples sans enfants pour pouvoir «détaxer» ceux qui en font!

## «Le problème de la dénatalité pose celui de la pauvreté de notre morale collective»

Jacques Grand'Maison n'a pas craint d'avouer qu'il avait eu «un fort débat intérieur» avant d'accepter la demande d'interview formulée par La Presse. De son propre aveu, le dossier de la dénatalité se greffe d'interrogations à la fois complexes, énormes, délicates, qui interdisent, au départ, tout autant les improvisations faciles que les jugements sans appel. S'il a finalement accepté, c'est, qu'à l'instar du démographe Jacques Henripin, il juge qu'il faut désormais parler ouvertement du problème de la dénatalité et tenter de mobiliser toutes les bonnes volontés pour un grand débat positif susceptible d'aboutir à des mesures cohérentes éventuellement profitables au peuple québécois (C.B.)

CONRAD BERNIER

La dénatalité est une question explosive. Elle touche ce qu'il y a de plus intime et de plus personnel chez l'individu: ses motivations profondes, sa liberté, ses choix de vie. Mais la dénatalité pose aussi d'énormes problèmes de société non seulement structurels mais aussi moraux.

Quand je fais le bilan des trente dernières années, je me rends compte qu'on a peu réfléchi sur la plus ou moins grande qualité de notre morale sociale, de nos comportements collectifs en la matière. Au mieux, on fait de la morale une instance exclusivement privée et individuelle. Toute règle extérieure à soi est souvent perçue comme une agression de sa propre autonomie, sinon comme une contrainte inacceptable. Alors, je repose la question: peut-il y avoir société sans un minimum de repères communs? Des repères qui soient autre chose que des opinions aussi changeantes que des modèles d'auto...

La difficulté d'aborder la question de la dénatalité est tributaire de cette situation. Y a-t-il un minimum de base commune pour discuter, assumer et commencer à résoudre ce défi crucial? Quelles sont ces bases? Ces questions nous concernent tous, parce qu'il y a de la qualité de notre vie collective. Personne ne peut mettre entre parenthèses la société dans laquelle il vit. Dans le domaine moral, c'est hélas le comportement le plus répandu peut-être. Du coup, c'est poser le problème de la pauvreté de notre morale sociale au sujet de questions comme la dénatalité. Il y a là des enjeux humains, moraux et spirituels souvent cachés, refoulés et ina-

l'Etat, on en est rendu à faire de même pour les responsabilités les plus personnelles.

## Autres arguments

Mais j'ai aussi entendu d'autres arguments qui méritent beaucoup plus de considérations attentives. Il est des façons de poser le problème de la fécondité qui font peser tout le poids sur les femmes. Ces conditions viables dont j'ai parlé plus haut ont beaucoup à voir avec des revendications légitimes des femmes modernes qui sont pour la plupart sur le marché du travail et qui ont gardé la plus grande partie des responsabilités de fécondité et d'éducation. Je voudrais éviter de pointer ici des boucs émissaires. Mais je me demande si la conscience et la pratique masculines, malgré certains progrès, ne sont pas en retard sur ces nouvelles requêtes d'une véritable responsabilité partagée dans un domaine aussi vital que la natalité.

Cela dit, je maintiens mon interrogation sur le comportement de ce que j'ai appelé la génération qui n'a connu que la prospérité. En gros, celle-ci semble dire: nous sommes en train de redéfinir, de réengocier les rapports entre les hommes et les femmes. Après, la vie se relancera sur des bases plus justes et plus saines. Ce qui me rend perplexe, c'est que tout se passe, encore ici, à l'intérieur d'une même génération, comme si on mettait entre parenthèses la génération qui précède et celle qui suit. Est-ce bien réaliste? Étrange morale que celle qui demande aux deux autres générations de s'aligner sur ce qu'elle seule a défini pour elle-même, avec ses valeurs et ses intérêts exclusifs. On est alors très loin d'une solidarité de société qui passe, entre autres choses, par une solidarité de base, celle des trois générations qui sont appelées à vivre ensemble.

Il m'arrive de penser, avec un certain vertige, qu'il n'y a plus de société en dessous de notre beau gros système social et de nos comportements et styles de vie. Y a-t-il encore une société chez nous? La fameuse «société distincte» du Lac Meach, vue du quotidien, a bien peu d'assises sociales de solidarités réelles et vécues. À ceux

qui se demandent si les sensibilités à la qualité de vie ne pourraient pas être un appui positif pour foncer dans l'avenir, je réponds crûment: est-ce vraiment poursuivre la qualité de vie que d'arrêter aussi massivement la vie par le refus de faire des enfants? En ce domaine, peut-on mettre le chronomètre à zéro, repartir de zéro? Une fois de plus, nous renvoyons aux autres les responsabilités. Mais, en l'occurrence, qui sont les autres à venir? Existeront-ils? Dans tout ce débat, la question posée est souvent noyée, contournée, voire même niée comme problème grave. Une dénatalité aussi grave révèle peut-être nos attitudes les plus profondes face à la vie, face à l'avenir.

## Noyaux explosifs

Peut-on encore parler de société humaine quand les étoffes sociales, affectives, familiales sont de plus en plus réduites, trouées, éphémères? Ne parle-t-on pas de noyaux familiaux de plus en plus explosifs parce que les charges affectives sont concentrées sur une seule relation ou deux? Cela fait quoi, comme société humaine, quand une majorité de gens du troisième âge risquent de se retrouver sans petits-enfants; quand tous les rapports se déroulent à l'intérieur d'une même génération et quand il ne reste qu'une logique d'individu centrée sur la vie immédiate?

Il est interdit en plusieurs milieux de poser ouvertement ces questions. Les nouveaux interdits sont d'ailleurs aussi nombreux que ceux d'hier.

Il est interdit de penser qu'un enfant a besoin d'un père et d'une mère qui ont des relations stables et de qualité; il est interdit d'aborder ces problèmes en termes moraux et spirituels, et surtout religieux. J'ai toujours l'air d'un extra-terrestre quand je dis que mettre au monde un enfant, aujourd'hui, c'est plus qu'un acte de nature, plus qu'un acte de raison; que c'est plus que jamais un acte de foi qui exige de profondes ressources spirituelles et morales. Autrefois, le sexe était tabou. Aujourd'hui, c'est l'âme. Et si on l'avait aussi refoulée, celle-là?

Il est même interdit de se demander si nous n'en sommes pas



Jacques Grand'Maison

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, LA PRESSE

venus à considérer toute contrainte comme un obstacle à nos intérêts individuels et exclusifs. Dans ce contexte, l'enfant devient ainsi plus une contrainte qu'un atout positif. Il est interdit de s'inquiéter des rétrécissements parfois tragiques des assises humaines de la vie collective et de la vie tout court. Il fut un temps où la vie était plus que la vie, puis on a dit: je n'ai qu'une vie à vivre, maintenant, tout de suite. On a réduit la relation de paternité et de maternité à une simple fonction transitoire.

La dénatalité fait partie de ces tragiques rétrécissements des bases humaines et spirituelles de la vie et, bien sûr, des bases sociales. C'est au moment où les bases familiales devraient être les plus stables qu'elles deviennent les plus précaires. Encore ici, il est interdit de dire cela, même dans des milieux instruits de telles choses. Je sais bien que nous sommes dans un domaine qui engage aussi la décision la plus privée, la plus intime. À ce niveau-là, le respect de la conscience et de la liberté impose des limites légitimes à toute forme d'intervention.

Mais partir de là pour nier toute dimension sociale à la question de la dénatalité, c'est bloquer la réflexion sur les énormes problèmes de société qu'elle pose.

Nous n'irons pas loin comme peuple si, individuellement, rien ne compte plus que cet idéal impossible d'être à la fois jeune, beau, riche, instruit, en santé et libre de toute contrainte; d'exiger un maximum de services en refusant l'autre, les autres, les responsabilités collectives. Nous n'irons pas loin comme peuple si nous ne croyons pas plus en ce que nous croyons, si nous passons d'une expérience à l'autre, sans en laisser mûrir une seule, s'il n'y a de solidarité que dans ces fièvres collectives momentanées autour de la Coupe Stanley et du 649.

Nous sommes un peuple fragile. Raison de plus pour nous donner de plus fortes assises humaines. Une certaine prospérité facile nous a ramollis. Peut-être les temps difficiles vont-ils nous provoquer, nous réveiller?

Mais cela ne se fera pas si nous persistons à nier la pauvreté actuelle de nos bases humaines, morales, spirituelles et sociales.

Priorité principale  
Pour éviter toute ambiguïté au



A la veille de « l'exécution » en public du docteur Jean-Paul Lafay, une personnalité de premier plan qui luttait contre... le terrorisme, le ministre de l'Intérieur de France s'était rendu en Corse, et avait été chahuté au point que plusieurs arrestations avaient été effectuées. Parmi les personnes détenues : un député (en chemise blanche sur la photo).

## La Corse: un volcan qui refuse de s'éteindre

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE

collaboration spéciale  
PARIS



Le climat s'est de nouveau brutalement alourdi cette semaine en Corse avec « l'exécution » en public d'une personnalité de premier plan qui luttait contre... le terrorisme. C'était le docteur Jean-Paul Lafay, un vétérinaire du « continent », déjà grièvement blessé le 31 décembre 1982 par un commando se réclamant du Front de libération nationale de la Corse (FLNC), et assassiné dans la nuit (de mardi à mercredi dernier, à Ajaccio, alors qu'il sortait d'un débat télévisé avec des nationalistes. Un dérapage sanglant d'autant plus significatif qu'il intervenait à l'issue de la visite pétaradante du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, qui pendant trois jours avait tenu un langage très dur vis-à-vis des clandestins du FLNC.

Jeudi après-midi, au milieu de la consternation générale, à commencer par celle des nationalistes « légaux », Robert Pandraud, ministre de la Sécurité et bras droit de Pasqua, débarquait à Ajaccio en grande pompe, en promettant

de « mettre à la raison » le terrorisme. Opération policière de grande envergure à travers « l'île de beauté »? Jusqu'à preuve du contraire les observateurs restent sceptiques: « On commence à avoir l'habitude de voir débarquer des super-flics de Paris avec tambours et trompettes et finalement il ne se passe pas grand-chose », nous dit un journaliste de la télévision régionale à Bastia.

Le dernier en date, il y a trois ans, était le fameux commissaire Robert Broussard. Nommé préfet de police par la gauche, il était arrivé dans l'île en promettant de faire le grand nettoyage: quand il est reparti (discrètement), personne n'avait vraiment vu la différence.

Depuis quinze ou vingt ans que se manifeste le terrorisme politique en Corse, cette île de deux cent cinquante mille habitants (dont cent mille non-Corses) ressemble à un volcan en activité qui produit ses éruptions quotidiennes, avec des dégâts limités, puis, à intervalles irréguliers, une éruption majeure, incontrôlée, ravageuse. Un volcan qu'on ne sait pas comment éteindre et dont on redoute en permanence l'éruption majeure qui emportera tout sur son passage.

### Les Français dehors

La Corse n'est pas tout à fait une région « française » comme les autres. Pour la visite officielle

du président Mitterrand, en 1984, il avait fallu mobiliser trois mille gendarmes — soit plus d'un pour cent des habitants. Malgré une « trêve » imprudemment négociée par les socialistes avec le FLNC au lendemain de 1981 — et respectée deux ans — malgré l'octroi d'un statut d'autonomie (très relative), les attentats au plastic avaient repris leur train-train habituel: une explosion par jour en moyenne, et jusqu'à cinquante explosions simultanées à travers toute l'île lors des fameuses « nuits bleues ». Un terrorisme non sanglant qui s'attaque soit à des propriétés de « continentaux » (résidences secondaires, commerces) soit à des immeubles de l'Etat français. Aux premiers on redit la phrase bien connue de la guerre d'Algérie: « La valise ou le cerceau », et au gouvernement: « Francis fora ». Les Français dehors.

De temps à autre, il y a en plus des « bavures » sanglantes, des « accidents »: fusillades avec les forces de l'ordre, règlements de comptes obscurs, etc. Récemment, c'était un militant nationaliste qu'on retrouvait assassiné (par un groupe antinationaliste? Par la pègre?).

Qu'il s'agisse de bombinettes ou de mort d'homme, on ne retrouve pratiquement jamais les auteurs des attentats.

Fidèle à sa manière brutale, le ministre Pasqua — 100 p. cent

d'origine corse — avait passé trois jours dans l'île, au début de la semaine, à défier les terroristes clandestins, les traitant de « fascistes, totalitaires, xénophobes et racistes ». Devant une assemblée d'élus, il avait lancé: « Vous le savez très bien, on connaît ceux qui mettent les bombes et il suffirait que chacun prenne ses responsabilités pour que cesse cette pantonnade. » A l'assemblée régionale corse, où les députés nationalistes représentent quinze p. 100 de l'électorat, il avait traité ces derniers de « comiques ». Bref un climat d'antagonisme qui faisait craindre une riposte du FLNC: en Corse il n'est pas question de « perdre la face ».

### Lafay, un anti-nationaliste

Charles Pasqua venait à peine de quitter l'île que s'est perpétré l'assassinat du docteur Lafay. On ne pouvait pas viser personnalité plus symbolique: déjà plastiqué, puis blessé par balles, M. Lafay continuait tranquillement à vaquer à ses travaux de vétérinaire et avait fondé une association d'aide aux victimes du terrorisme. C'était un antinationaliste tranquille, qui venait justement de débattre à la télévision avec des représentants du nationalisme « légal ». Pour tous les observateurs et le monde politique corse, c'est l'événement le plus grave des dernières années. Et peut-être le début d'une escalade entre les

forces de l'ordre et les clandestins.

Le problème, c'est que tout le monde est dans le noir: de l'avis général, le travail de la police en Corse est beaucoup plus complexe que ne le laissait entendre M. Pasqua.

« Si on connaissait les terroristes, dit un journaliste politique, pourquoi ne les arrête-t-on pas? En fait, on a des soupçons ici et là mais rien de précis. On suppose que des terroristes se recrutent parmi les nationalistes les plus actifs, mais ceux-ci sont des centaines ou des milliers, et ils ne sont pas tous terroristes. Mais il y a peut-être également parmi les poseurs de bombes des gens de la pègre, ou même des provocateurs. »

Avec la loi du silence de règle en Corse et la multiplicité des liens familiaux et claniques, il est en effet possible que pas mal de gens connaissent tel ou tel membre du FLNC — ce qui est loin de vouloir dire que les autorités aient des dossiers concrets. Même en ce qui concerne l'assassinat du docteur Lafay, les observateurs restent prudents: tout semble indiquer qu'il s'agit « d'éléments » du FLNC, mais le mouvement a formellement démenti. Les nationalistes, atterrés par ce coup, crient à la provocation de quelque organisation clandestine antinationaliste comme il en existe au Pays basque espagnol.

Une chose est certaine: ce meurtre a alourdi l'atmosphère.

Ce qu'on craint, c'est que le pouvoir ne soit tenté par des mesures spectaculaires et brutales, qui, dans le brouillard, frapperaient les milieux nationalistes. Avec tous les risques d'escalade. Ou alors des mesures moins expéditives, mais qui exacerbent la situation sans rien régler.

Au-delà des problèmes policiers, il y a le problème de fond, plus insoluble que jamais: en mettant tout le monde ensemble, le mouvement nationaliste ne dépasse pas les quinze p. 100 de la population. Mais dans ces quinze p. 100, il y a une très grande partie de la jeunesse insulaire, qui regarde avec désespoir le « pays » se désintégrer progressivement. En dehors du tourisme et de la culture vinicole, il n'y a aujourd'hui pas l'ombre d'une perspective économique pour l'île, qui continue à se dépeupler de sa jeunesse pour ne garder que les vieux assistés.

Il y a dix ou quinze ans, les nationalistes dénonçaient parmi les responsables de cette « mort lente » les chefs des clans, François Giacobbi au nord, Jean-Paul de Rocca-Serra au sud. Les deux hommes tiennent encore les affaires bien en main aujourd'hui. Bref rien ne change, et l'enlèvement continue. Un phénomène historique peut-être irréversible, mais qu'une minorité de jeunes Corses refuse catégoriquement. Révoltes et pains de plastic à la main.

## LES AMÉRICAINS ET LA POLLUTION

# Le Canada devra se trouver des alliés chez les États

JEAN-PIERRE BONHOMME

envoyé spécial de La Presse  
HOUSTON



La pollution de l'air ambiant, intérieur ou extérieur, local ou transcontinental, n'est pas une question réglée aux États-Unis, bien au contraire. Ce problème traîne encore, dans l'inconscient de l'Amérique, comme un vieux déchet industriel qu'il est difficile de regarder en face.

C'est pourquoi les cheminées des usines de fabrication de l'électricité au charbon, lourd en souffre, crachent toujours leur poison: les milieux naturels vivants souffrent de ces contaminations jusque dans la vallée du Saint-Laurent et les côtes de la Nouvelle-Angleterre; quant aux poumons des personnes, eux, on ne sait pas trop...

Les autorités gouvernementales américaines, qui donnent ces jours-ci à des spécialistes du monde occidental des deux côtés du rideau de fer des « briefings » sur l'état de l'environnement des USA, mettent cartes sur table. La plupart des représentants des deux branches du pouvoir, l'exécutif (la présidence) et le législatif (le Congrès), voient le danger qui menace le continent. Mais ils ne s'entendent pas sur les causes précises, sur l'importance de la déperdition des ressources, ni sur les calendriers de dépollution.

Certaines grandes industries, on en convient généralement, tentent de retarder l'échéance. On ne s'entend surtout pas sur les moyens d'analyse et de contrôle à appliquer dans le secteur industriel. L'important rapport canado-américain sur la pollution de l'air continental, publié récemment par les deux instituts nationaux non-partisans de droit environnemental, est explicite. Les problèmes de pollution de l'air, lit-on dans cette étude, ne sont pas réglés. Les méthodes d'analyse et de contrôle (les normes), canadiennes et américaines, n'ont pas été établies par les gouvernements de manière à régler les problèmes les plus graves.

### Moyens bureaucratiques insuffisants

Il ne suffit pas, disent ces experts, d'éliminer les plus grosses particules pour dormir tranquille. Ce sont les plus petites, celles qui ne sont pas éliminées par les filtres, qui sont les plus dangereuses. Les incinérateurs équipés des filtres les plus modernes, par exemple, continuent de propager diverses substances à haute toxicité. Somme toute, disent les auteurs, l'Amérique — et cela comprend le Canada bien sûr — n'a pas de moyens bureaucratiques suffisants pour s'attaquer aux plus grandes questions: celles de la pollution par les pluies acides, par les oxydants et tous les autres polluants toxiques.

La question des pluies acides aux États-Unis ne paraît pas être au premier plan de l'opinion pu-

blique. Beaucoup d'Américains ne sont pas conscients de la déperdition des forêts. Il arrive même qu'en haut lieu environnemental, on estime que les retombées acides n'affectent, somme toute, que « quelques centaines de lacs » et que tout le reste est « propagande ». La valeur symptomatique de la dégradation de l'érablière québécoise et de celle de la Nouvelle-Angleterre laisse toujours indifférent. Les gouvernements du Canada et des États-Unis ne s'intéressent pas encore assez aux pollutions dont la cause est multiple. Ils ne s'attaquent qu'aux « sources ponctuelles », c'est-à-dire à celles qui se trouvent dans les parages immédiats des émanations.

### Politique et science

La question environnementale, dit-on souvent en souriant dans les conversations, est composée « d'une grosse dose de politique et d'une petite dose de science ». La dose de politique, ces jours-ci, n'est pas facile à saisir en Amérique. Il est vrai que le président des États-Unis, malgré ses déclarations récentes, fait peu de choses depuis 1981 pour modifier le Clean Air Act et le rendre plus efficace. Il est vrai également que le Sénat, qui étudie actuellement la révision du Clean Air Act, marque le pas.

Les témoins de toutes sortes, à Washington, soutiennent que la question de la protection de l'environnement se trouve au bas de la liste des préoccupations du pré-

sident Reagan. Au Sénat, la commission qui a le mandat contradictoire, pour ne pas dire irréalisable, d'étudier concurremment les lois sur l'environnement et sur les travaux publics, n'est véritablement intéressée qu'à prolonger le réseau d'autoroutes.

Le directeur de l'Environmental Law Institute de Washington, M. William Sutrell, souligne toutefois que la question environnementale, aux États-Unis, n'est pas aussi simple qu'on le pense. Ainsi fait-il valoir que 90 p. cent des lois environnementales concernant le contrôle sont adoptées par les États et non par Washington. Les branches de l'exécutif fédéral ne peuvent rien, alors, contre une opinion publique décidée et contre les puissantes coalitions de protection de l'environnement, comme la Audubon Society par exemple, qui combattent, souvent avec succès, l'indifférence bureaucratique. Le State Department, note que les Américains ont dépensé \$60 milliards, depuis 1970, pour éliminer le soufre des cheminées industrielles. Ils dépensent aussi \$500 millions par an pour « étudier » la question des pluies acides.

### Sources multiples de pollution

Le problème, fait-on valoir dans d'autres instances, c'est que les questions de la pollution de l'air débordent sur bien d'autres problématiques que celle des émissions de soufre responsables des brumes acides. À l'engence des pluies acides s'ajoute celle,

tout aussi grave, disent les scientifiques, des oxydants et des polluants toxiques. Le parc automobile et l'industrie sont responsables d'autres graves pollutions transfrontalières toxiques qui s'ajoutent à celle communément appelée « pluies acides ».

La pollution par l'ozone, l'ozone de ras de terre, troposphérique, artificiellement créée, par exemple — ne pas confondre avec la couche d'ozone atmosphérique, elle aussi atteinte — sévit. L'ozone, ce gaz oxydant photochimique, nous vient de l'industrie des États-Unis et des villes de Montréal et Toronto. Le produit s'attaque à ce qui pousse, à la végétation. Houston, au Texas, en souffre plus qu'ailleurs.

Le moins que les États-Unis pourraient faire dans ces circonstances, soutient Sutrell, ce serait d'amender rapidement le Clean Air Act. Il faudrait, dit-il, obliger les entrepreneurs américains à rédiger, comme cela se produit pour les jets dans l'eau, des rapports quotidiens sur leurs émissions industrielles dans l'air, des « Discharge Monitor Reports ». Cette « autoregulation », explique-t-il, permettrait aux autorités d'effectuer de meilleurs contrôles des rejets. Il ne paraît toutefois pas que le Congrès américain ait présentement la volonté d'imposer à l'industrie cette forme plus rigoureuse de réglementation.

### Poursuites au criminel

À cause des initiatives popula-

res, d'autre part, on se tourne parfois, aux États-Unis, du côté du Code criminel pour mettre les pollueurs à la raison. Les particuliers et le ministère de la Justice ont, depuis quatre ans, intenté avec succès 206 plaintes au criminel contre des dirigeants d'entreprises. Certaines de ces plaintes ont conduit des présidents d'entreprises en prison. Depuis une douzaine d'années, les citoyens ont des recours au civil en matière d'environnement. 1 200 poursuites de ce genre ont été intentées et, dans 85 p. cent des cas, elles se sont soldées par une victoire contre l'industrie. Tout le domaine de la pollution de l'air fait donc l'objet, ici, de fortes tensions, qui ne se résolvent pas par une grande offensive contre la pollution transfrontalière.

Le Canada, s'il veut obtenir une réduction considérable des émissions américaines, de l'ordre de 50 p. cent comme il le réclame, devra se trouver des alliés chez les États contaminés et chez la grande masse des groupes de citoyens qui combattent avec ardeur et courage pour rétablir l'équilibre vital.

JEAN-PIERRE BONHOMME est présentement en tournée aux États-Unis pour une période de trois semaines, après s'être vu décerner une bourse Fulbright par le gouvernement américain. Il visite différentes villes dans le but d'effectuer des reportages sur l'environnement.

AFRIQUE DU SUD

# Les compagnies américaines trouvent moyen de contourner le «code Sullivan»

**HERVÉ LEENHARDT**  
collaboration  
spéciale

«Go home, Yanks!» Les posters anti-américains commencent à apparaître depuis que le révérend noir de Philadelphie Leon Sullivan a lancé, au début du mois, un appel à toutes les entreprises américaines pour qu'elles se retirent d'Afrique du Sud.

La décision, cette semaine, de la firme automobile Ford de quitter également le pays en vendant ses intérêts à des entreprises locales et à ses 4 500 employés — dont 70 p. cent sont Noirs — ne sera pas de nature à calmer les esprits. La radio officielle «SABC» s'est elle-même livrée à une violente attaque contre les États-Unis qu'elle accuse «d'ingérence permanente» dans les affaires intérieures sud-africaines, rôle qu'elle qualifie de «destructif»... Comme pour lui répondre, deux autres compagnies américaines devaient suivre l'exemple de Ford: la banque Citycorp et ITT. L'hémorragie serait-elle en progression?

L'invitation du révérend Sullivan n'a pourtant surpris personne: l'activiste anti-apartheid, à qui Pretoria a refusé un visa, avait donné deux ans, en mai 1985, au régime du président Pieter Botha pour démanteler l'apartheid.

**Le code «Sullivan»**

C'est l'enterrement du célèbre code Sullivan qui «fête», cette année, son dixième et dernier anniversaire. Il s'agissait d'un code éthique édicté à l'intention de près de 200 compagnies américaines pour qu'elles mettent fin aux disparités de traitement engendrées, entre leurs employés noirs et blancs, par la politique de développement séparé: salaires, logement, recrutement, aide médicale, justice sociale...

Elles ont désormais neuf mois pour désinvestir du pays des Springboks, si elles ne veulent pas subir les foudres des milieux anti-apartheid américains, avec les retombées que ne vas pas manquer d'entraîner un tel ultimatum. Celui-ci proclame également la nécessité d'un embargo économique total contre Pretoria.

Première à réagir: la Chambre de commerce américaine, «Amcham», qui a fait part de «sa déception et son regret sincère». «Nous pensons que les compagnies américaines en Afrique du Sud, avec leurs pratiques d'emploi et leurs programmes libéraux, ont eu un effet très positif dans ce pays», a estimé son directeur, M. Adrian Botha. A commencer pour les Noirs: nombreux sont ceux qui se sont empressés de rappeler les efforts entrepris par ces firmes «pressurisées», notamment depuis un an, lorsqu'un additif a été rajouté au code Sullivan. Le leur demandait de défier carrément les lois de

l'apartheid en achetant, par exemple, un logement pour leurs employés noirs en zone blanche. Ce qui est désormais le cas pour 42 p. cent d'entre elles sur les 179 signataires — 62 000 salariés au total — du code de conduite.

Sullivan exigeait aussi que ces entreprises s'ingèrent directement dans la politique intérieure en dénonçant l'apartheid, en faisant pression en permanence sur le gouvernement et en incitant à la désobéissance civile.

Les voilà donc pénalisés, au grand dam de certains, comme Allen Murray, dirigeant de Mobil dont l'opinion semble refléter celle d'une grande majorité de ses collègues: «Nous continuerons à appliquer les principes Sullivan sans Sullivan».

**Un vœu pieux?**

Peut-être un vœu pieux si l'on tient compte des quelque 100 filiales de compagnies nord-américaines qui ont été vendues au cours de ces 18 derniers mois. Et pas des moindres, notamment depuis la décision du sénat, en octobre 86, d'outrepasser le veto du président Reagan en votant des sanctions obligatoires: interdiction de nouveaux investissements en Afrique du Sud. De nouveaux crédits à Pretoria, embargo sur les importations de matières premières (charbon, acier, fer...) ou sur les exportations d'armes etc... Seuls les minéraux stratégiques échappant à ces mesures draconniennes, pragmatisme oblige.

Pour ne citer que les plus grandes: General Motors, IBM, Honeywell, Kodak, Xerox, Coca Cola...

Le départ de ces grands investisseurs a fait bouler de neige, mais l'effet psychologique négatif a été compensé par une rentrée massive de devises et l'assurance que tout — services et emploi — continuera comme avant. Seule Kodak est partie avec armes et bagages. On retire l'étiquette et pas l'objet: IBM devient ISM, General Motors s'appelle Delta Motors et les compagnies américaines maintiennent leurs profits en continuant de distribuer leurs produits par le canal de nouvelles sociétés locales rebaptisées.

D'autre part, ces dernières se sentent plus liées par les règles de conduites du code Sullivan. Il faut savoir que pour la seule année 86 les signataires américains ont investi pour leurs employés noirs, selon Adrian Botha, 13 millions de dollars pour l'éducation, 16 millions pour des programmes communautaires, 10 millions pour les activités anti-apartheid, sans parler du logement et de la formation professionnelle.

**Les Noirs sont les plus touchés**

Ce sera donc les Noirs qui souffriront en premier, déclare-t-on à Pretoria où dans les couloirs du parlement. La question du désinvestissement fait l'unanimité — ce qui est rarissime — chez tout



Le révérend Leon Sullivan prêche depuis plusieurs années le désinvestissement des entreprises américaines en Afrique du Sud, mais plusieurs compagnies ont trouvé moyen de contourner cette doctrine.

le monde, du Parti fédéral progressiste libéral aux ultras de droite du Parti conservateur en passant par le chef des 6 millions de Zoulous, Gatsha Buthelezi qui a condamné durement le révérend Sullivan. Le ministre des Affaires étrangères «Pik» Botha préfère, quant à lui, ironiser: «Sullivan souffre d'un complexe de persécution contre lequel on ne peut apparemment rien faire».

Les compagnies américaines réaffirment, depuis quelque temps, leur détermination de rester. C'était le cas de Ford jusqu'à ces derniers jours. On note parmi les

plus connues Goodyear (100 millions de dollars investis, 25 000 employés), Standard Oil ou Colgate Palmolive.

Dans le creux de l'oreille, certains ne cachent pas leur satisfaction de se voir débarrassés de ce «chien de garde» qu'était Sullivan. Selon l'Institut sud-africain des études américaines, ces firmes n'étaient pas autre chose que des «captifs politiques» du programme du pasteur baptiste, membre du conseil d'administration de «GM».

Mais qu'en est-il du côté de l'opposition extra-parlementaire,

des syndicats?

Si l'on proclame haut et fort son attachement aux sanctions et au désinvestissement — le prix Nobel de la paix Desmond Tutu a félicité Sullivan, le 4 juin, et même encouragé (pour la première fois) Washington à rompre ses relations diplomatiques avec Pretoria — le consensus n'est cependant pas toujours parfait. Il y a quelques mois déjà, Allan Boesak, président du Conseil mondial des églises réformées et fervent supporter des mesures punitives, indiquait sur les ondes de la BBC que le retrait des intérêts

étrangers était loin d'être prioritaire sur la liste de ses objectifs. Ce changement de ton n'a échappé à personne. Il venait juste après la reprise de General Motors et le licenciement immédiat de quelques centaines de travailleurs...

Quant aux déclarations du Cosatu, la principale centrale syndicale du pays (700 000 membres), elles n'ont cessé d'être contradictoires. Il ne faut pas fermer les yeux, déclarait récemment son vice-président Chris Dlamini, mais «transférer le capital aux travailleurs». Et celui-ci de s'étonner de la position de Thabo Mbeki, membre influent du Congrès national africain (en exil à Lusaka, Zambie) et avocat d'une fermeture totale. A son avis, «laisser fonctionner les entreprises, quel que soit le propriétaire, n'entraîne pas le résultat escompté. L'idée est de stopper l'économie pour affaiblir le régime» Dlamini s'est alors demandé si «Mbeki ne s'inquiète pas de l'affaiblissement de la classe laborieuse».

Chacun diffère donc d'opinion sur la stratégie à suivre, même si le Cosatu et l'ANC, tous deux favorables à une économie socialiste, sont officiellement de proches alliés et que le président Tambo avait encouragé, lors du 75<sup>e</sup> anniversaire de son organisation «bannie» en janvier dernier, tous les travailleurs à «s'unir au Cosatu dans un même combat».

**Les nouveaux entrepreneurs noirs**

Reste ceux à qui le désinvestissement profite: les nouveaux entrepreneurs noirs — ceux sur lesquels compte Pretoria pour en faire une classe «tampon» et modérée.

L'exemple parfait est celui d'un trust formé en début d'année par une quarantaine d'hommes d'affaires et personnalités africains pour acheter les filiales des firmes américaines en instance de départ. Nthato Motlana, médecin réputé de Soweto, ex de l'ANC et militant anti-apartheid modéré est l'un de ceux qui ont créé le «Black equity participation». Aux côtés de Richard Maponya, riche businessman de l'immense cité-dortoirs de Johannesburg qui bâtit sa fortune sur Coca Cola dont 75 p. cent des ventes — plus de 200 millions de dollars par an — sont destinées aux Noirs.

Le syndicaliste Dlamini ne mâche pas ses mots pour qualifier «ces capitalistes noirs». «C'est un raquet», ajoute-t-il méprisant.

En attendant, les Noirs boivent chaque jour un peu plus de «Coke»

Les Américains, eux, n'ont — paraît-il — jamais autant dégusté de langoustes sud-africaines...

**HERVÉ LEENHARDT** est un journaliste pigiste de Johannesburg.

# Une lueur d'espoir pour le Cambodge

**LOUIS WIZNITZER**

collaboration  
spéciale  
PARIS



Le Cambodge, occupé par les Vietnamiens, n'est sans doute pas au bout de ses peines. Cependant, des hirondelles diplomatiques, annonciatrices d'un printemps, parcourent depuis quelques mois le ciel de l'Asie du Sud-Est.

Pendant longtemps, la situation politique dans cette partie du monde était restée figée. Le Cambodge était coincé entre deux Eglises — et deux Empires — communistes: l'URSS et la Chine. Et pour ainsi dire, pris en otage par l'un, dans le cadre de sa rivalité avec l'autre.

Soudain des signes émanant de Hanoi, de Singapour, de Pékin, de Moscou, de Bangkok, indiquent que les parties en présence sont à la recherche d'une solution de compromis qui permettrait à ce pays ravagé, mutilé, déchiré, de recouvrer sa souveraineté et son indépendance.

«Il ne sera pas aussi facile à la Chine et à l'URSS de conclure un marché à propos du Cambodge qu'à l'URSS et aux États-Unis à

propos de l'Afghanistan. Il faudra peut-être attendre encore un an ou deux avant qu'une solution puisse être dégagée. Mais les efforts qu'on enregistre à l'heure actuelle constituent autant de pas dans la bonne direction et indiquent qu'une sorte de pré-négociation est déjà engagée entre Gorbatchev et Deng Xiao Ping, les deux personnages clés», nous confie un diplomate asiatique haut placé qui suit de près les relations soviéto-chinoises.

**L'allié vietnamien**

Au cours de son dernier voyage en Asie du Sud-Est (Thaïlande, Indonésie), en Australie et au Vietnam, le ministre des Affaires étrangères soviétiques Edouard Chevardnadze a indiqué, en pointillé, à plusieurs reprises, que l'URSS n'aurait pas recouru à des pressions brutales pour amener Hanoi à la table des négociations. Il a aussi indiqué que les Soviétiques aimeraient que la question du Cambodge soit réglée et s'efforceraient de persuader le Vietnam, par la méthode douce, d'assouplir ses positions.

L'URSS n'a pas hésité, à deux occasions, à prendre ses distances vis-à-vis de son allié vietnamien. Une fois lorsque Richard Nixon fut reçu à Moscou, alors même que l'aviation américaine venait de bombarder le port vietnamien de Haiphong. La deuxième fois, lorsqu'au cours de la Conférence

de Paix sur le Vietnam, à Paris, l'URSS encouragea les Vietnamiens à couper la poire en deux et à se contenter de prendre sous leur contrôle la moitié du Sud-Vietnam (c'est de leur propre initiative que les Nord-Vietnamiens décidèrent ensuite de brusquer les choses et, au mépris des engagements pris, d'occuper le Sud tout entier avant les échéances prévues).

Bien que l'URSS n'entende pas utiliser l'aide économique et militaire (2 milliards de dollars par an) qu'elle accorde à Hanoi pour mener son allié à réciprocité, Moscou souhaite se débarrasser au plus vite du boulet cambodgien qui fait obstacle à la mise en oeuvre de la politique asiatique de Gorbatchev, telle qu'il l'a énoncée dans son discours de Vladivostok, en juillet 1986.

Cette politique vise, comme il l'a expliqué lui-même, à améliorer les relations de son pays tout à la fois avec la Chine et le Japon ainsi qu'avec les pays de l'Asie du Sud-Est. Mais, selon des experts occidentaux, sa politique poursuit un double dessein plus ambitieux:

- courtiser le Japon pour introduire un coin entre ce pays et son allié américain;
- lentement ressouder la grande famille communiste (URSS, Chine, Corée du Nord, Vietnam) en Asie.



Pour convaincre les Chinois de sa bonne foi, Gorbatchev leur a déjà donné des gages à propos de deux des trois obstacles qui, selon eux, empêchaient que les relations bilatérales ne fussent normalisées. Il a fait procéder à un premier rapatriement de forces soviétiques d'Afghanistan et il a retiré une partie des forces soviétiques stationnées le long de la frontière sino-soviétique, pour les placer plus en retrait.

«Pour le troisième et principal obstacle, le Cambodge, il joue les acrobates. Car il veut tout à la fois pouvoir conserver les bases de Camran Bay et de Danang, dont l'URSS dispose au Vietnam, et

ouvrir la voie à une Conférence sur la sécurité en Asie», dit une source chinoise qui préfère conserver l'anonymat.

Pendant longtemps l'URSS refusait d'aborder le problème du Cambodge avec les Chinois. «Voyez cela avec les Vietnamiens», disaient les diplomates soviétiques. Depuis quelques mois les mêmes Soviétiques n'hésitent plus à évoquer le Cambodge avec leurs collègues chinois, et thaïlandais. Donc ils admettent qu'ils sont, dans cette affaire, partie prenante.

Au cours des derniers cinq mois les Vietnamiens ont proposé trois fois de suite au Prince Noro-

dom Sihanouk (par le biais de la Roumanie et de l'Autriche — en secret), qui préside la coalition de Résistance cambodgienne tri-partite, qu'une réunion ait lieu entre les quatre parties (celles de Sihanouk et le régime de Phnom Penh dirigé par Heng-Samrin) concernées. Selon des sources dignes de foi, Sihanouk était personnellement favorable à cette approche mais il dut, sous la pression des Chinois, repousser les avances vietnamiennes. «Pour l'instant la Chine campe en ordre sur des positions maximalistes et souhaite que les Vietnamiens évacuent le Cambodge sans poser de conditions», estime un diplomate indien. Mais, en privé, des responsables chinois reconnaissent que, dans la mesure où les neiges sino-soviétiques se mettront à fondre, la Chine pourrait être amenée à faire preuve d'une plus grande conciliation à propos du Cambodge.

«Après 1990, nos troupes auront quitté le Cambodge», a déclaré Nguyen Co Tach, ministre des Affaires étrangères du Vietnam. Il n'y a pas si longtemps, George Shultz, secrétaire d'Etat, affirmait ne pas y croire. Mais depuis, Washington a décidé d'envoyer un émissaire de haut rang à Hanoi dans le but de réchauffer les relations bilatérales. «Le Vietnam, de son côté, pour éviter de sombrer davantage encore dans la misère et le sous-développement, devra lâcher du lest et s'accommoder d'un Cambodge neutre et indépendant, existant hors de son orbite», explique un diplomate est-européen, en poste à Hanoi, qui a fait escale à Paris.

**LOUIS WIZNITZER** est un journaliste pigiste qui a ses bureaux à Paris.

# Le Canada soutient activement le candidat béninois à la direction de la FAO

Michel Viatteau  
de l'Agence France Presse  
ROME

■ La lutte pour la direction de la FAO est ouverte: d'un côté, le Libanais Edouard Saouma, à la barre depuis 12 ans, brigue un troisième mandat consécutif; de l'autre, le Béninois Mose Mensah se présente comme «candidat de l'Afrique», avec l'appui des grands pays céréaliers, le Canada, l'Australie et les Etats-Unis notamment.

L'orientation tiers-mondiste donnée par M. Saouma, dont le mandat expire à la fin de l'année, à l'action de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, et sa politique de transfert des connaissances vers le Sud pour assurer son auto-suffisance alimentaire, «irritent considérablement» les grands producteurs de céréales, affirment les partisans de M. Saouma.

Ces derniers louent son administration efficace et le travail accompli pour combattre la séche-

resse et la plaie des sautériaux en Afrique, selon une source diplomatique française.

Ses adversaires mêmes reconnaissent les mérites de sa gestion — les dépenses de personnel ont été notablement réduites —, mais ils critiquent ses aspects «autoritaires» et «peu transparents», indique-t-on de source diplomatique anglo-saxonne.

Les programmes de coopération technique, qui dépendent du seul directeur de la FAO, sont susceptibles d'être utilisés comme «cadeaux électoraux», affirment-ils en privé. Mais leur argument de choc se résume en une phrase: «Deux mandats de six ans, ça suffit.»

### Candidat favori

M. Saouma, 60 ans, part favori. Il est soutenu par plusieurs pays de la Communauté économique européenne, dont la France (obligée de faire un choix délicat entre deux francophones, relève-t-on de source française), l'Espagne, le Portugal, la Belgique et probablement l'Italie qui, en tant que pays hôte, ne peut pas révéler sa position.

La situation est plus complexe en Afrique. L'Organisation de l'unité africaine a adopté une résolution en faveur du candidat béninois et la majorité des pays membres devrait voter pour lui. Mais, le scrutin étant secret, les partisans de M. Saouma comptent sur une quinzaine de voix africaines.

Quant à M. Mensah, actuellement directeur adjoint du Fonds international de développement agricole, outre une majorité de pays africains, il est soutenu notamment par le Canada — Ottawa lui a même offert deux billets d'avion pour faire une «tournéé électorale» en Asie et dans les Caraïbes — l'Australie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Le débat de fond porte sur deux arguments: la réforme de la FAO et le principe, défendu par les pays anglo-saxons, selon lequel dans le système de l'ONU le nombre des mandats doit être limité à deux.

### Reflexion

Quant à la réforme de la FAO, les pays hostiles à la réélection de M. Saouma souhaitent la création

d'un comité chargé de réfléchir sur les priorités de l'organisation et sur la meilleure manière de réaliser des économies, ainsi que l'instauration d'un système indépendant de contrôle. Ce projet est contenu dans un document de travail canadien appelé officiellement «bout de papier» et distribué en marge de la réunion du conseil exécutif de 49 membres en cours depuis lundi dernier à Rome, a indiqué le représentant adjoint du Canada, M. Réal La-lande.

Les partisans de M. Saouma sont opposés à cette idée, dans laquelle ils voient une tentative de créer un contre-poids à l'autorité du directeur et de limiter ses initiatives.

Si le comité est composé des pays riches (en fonction de leurs contributions au budget par exemple), affirment-ils, ces derniers chercheront à lui dicter leur politique.

S'il doit représenter toutes les tendances présentes parmi les 158 pays membres de la FAO, il n'aboutira qu'à la paralysie générale.



Mose Mensah, candidat à la direction de la FAO.

PHOTO CP

## LA BAIE PRÉSENTE

*les beaux visages*

### ESTÉE LAUDER



Crème nourrissante raffermissante, 60 mL 55\$ ch. Destinée à celles qui désirent une action en profondeur de même qu'un aspect lisse et velouté. Cette crème apporte à la peau des bienfaits essentiels.

**OFFRE SPÉCIALE:** À l'achat de produits Estée Lauder à la Baie, et moyennant 20\$ nous vous remettrons un sac Soleil comprenant: Lotion solaire SPF 8. Maintien du bronzage pour le corps. Adoucissant pour la peau. Rouge à lèvres Re-Nutriv et Eau de parfum White Linen. Quantité: 1000.

### PAYOT



Crème de jour enrichie, 40 mL 60\$ ch. Ce produit fait partie d'une ligne complète de soins de beauté réunissant toutes les conditions nécessaires et indispensables pour lutter contre le vieillissement cutané.

**OFFRE SPÉCIALE:** À l'achat de 15\$ et plus de produits Payot à la Baie et moyennant 15\$, nous vous remettrons un coffret Aubelia de Payot, comprenant une crème de jour bio-énergétique traitante et hydratante, une crème de nuit bio-énergétique et vitaminée, nourrissante et hydratante et une émulsion démaquillante. (Une valeur de 46\$). Quantité: 300.

## UN FESTIVAL UNIQUE DE BEAUTÉ, EXCLUSIF À LA BAIE, QUI MET EN VEDETTE QUELQUES-UNS DES PLUS GRANDS NOMS!

### LISE WATIER



Lise Watier vous invite à venir découvrir sa superbe collection de couleurs printemps-été Constellation. Vous serez impressionnée par les quatre harmonies de couleurs pensées en fonction des douces nuances de la mode saisonnière.

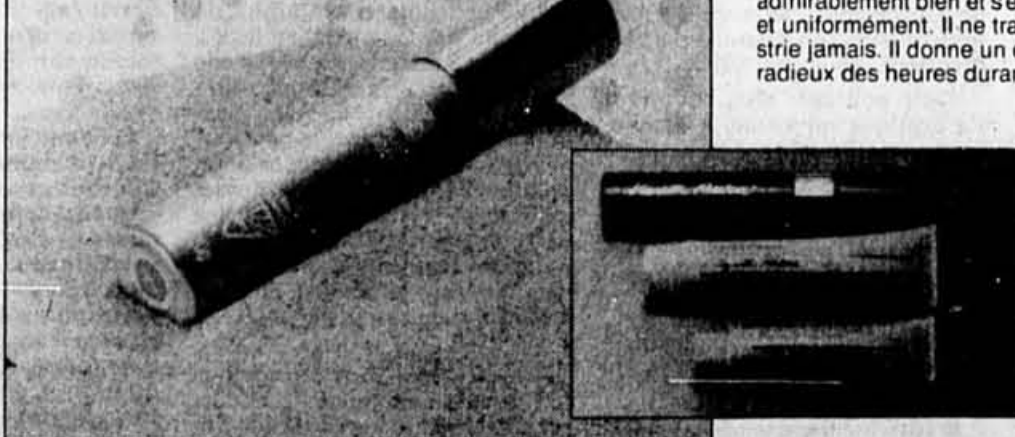
**PRIME:** À l'achat d'un mascara Multicils (12\$) et d'un fard à paupières Trio (17\$), nous vous remettrons, sans frais supplémentaires, une crème active Contour des yeux (valeur de 30\$). Quantité: 3 500

### ORLANE



Écran d'hydratation Hydro-climat, en pot, 50 mL 35\$ ch, en tube, 30 mL 22,50 ch. Cette remarquable formule offre une protection optimum contre les "chocs thermiques" et les conditions extrêmes de l'environnement. Elle intensifie l'hydratation essentielle de l'épiderme

### ELIZABETH ARDEN



Fard à joues en mousse, 20 g 15\$ ch. Ce fard léger comme un nuage s'étend admirablement bien et s'estompe aisément et uniformément. Il ne traîne jamais et ne strie jamais. Il donne un éclat naturel et radieux des heures durant.

### SHISEIDO



Lotion adoucissante concentrée, 150 mL 32,50 ch. Cette lotion aide à redonner aux peaux fatiguées tonus et fraîcheur et contribue à les protéger.

**Analyse de la peau Replica.** Faites prendre l'empreinte de votre peau et nos experts détermineront les soins à y apporter. En certains magasins seulement.

**PRIME:** À l'achat de 15\$ et plus de produits Shiseido à la Baie, nous vous remettrons, sans frais supplémentaires, un coffret Bio-essences comprenant deux formules complémentaires aux effets remarquables. Quantité: 3000.

durant le jour et la nuit. De plus, elle contient des écrans solaires UVA et UVB.

**PRIME:** À l'achat de 15\$ et plus de produits Orlane à la Baie, nous vous remettrons, sans frais supplémentaires, une eau de toilette Fleurs d'Orlane en atomiseur — une fragrance légère et délicate. Quantité: 372.

**PRIME:** À l'achat de 15\$ et plus de produits Elizabeth Arden à la Baie, nous vous remettrons, sans frais supplémentaires, un hydratant de nuit Beauty sleep, un concentré pour le soin des yeux Visible Difference et un mascara. Quantité: 400.

Achats en magasin seulement. Les offres spéciales ou les primes ne sont pas offertes dans tous les magasins. Une seule offre spéciale ou prime par cliente. En vigueur du 20 juin au 4 juillet 1987.

